

Jeunes :
citoyens à part...
ENTIÈRE !

AVIS

Décembre 2005

**Conseil permanent
de la jeunesse**

***Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse,
le 27 novembre 2005, lors de sa 138^e séance.***

Comité de travail

Marie-Soleil Cloutier
Hélène Dumais, vice-présidente
Frédéric Hamelin
Paul Huynh
Romy Manigat
Sophie Paquet, présidente

Supervision

Hélène Dumais

Recherche et rédaction

Georges Lemieux

Révision linguistique

Renée Dolbec

Documentation

Suzanne Plante

Collaboration

Marie-Claude Arcand
Danielle Gagnon
Francine Griffith

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes

Ce document est une production du
CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE
12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2
Téléphone : (418) 644-9595
Sans frais : 1 800 363-1049
www.cpj.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 4^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-45980-6
Jeunes : citoyens à part... ENTIÈRE!

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
A. CONTEXTE	5
B. L'OBJECTIF DE CET AVIS	5
C. LA STRUCTURE DE L'AVIS	6
CHAPITRE 1 : QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE	7
1.1 QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?	7
1.2 DE QUELLE FAÇON LES JEUNES PARTICIPENT-ILS, DANS QUELS LIEUX ET À QUELS NIVEAUX?	8
1.3 QUEL EST LE CHEMINEMENT DES JEUNES QUI S'IMPLIQUENT DANS DES ORGANISATIONS?	10
1.4 QUELS SONT LES DÉTERMINANTS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES ET LES OBSTACLES QU'ELLE RENCONTRE ?	11
1.5 QUELLE EST LA PARTICIPATION DES JEUNES QUÉBÉCOIS ISSUS DE L'IMMIGRATION ET DES MINORITÉS VISIBLES ?	12
CHAPITRE 2 : DONNER AUX JEUNES LE GOÛT DE PARTICIPER	15
2.1 AGIR À L'ÉCOLE SECONDAIRE	15
2.1.1 <i>Histoire et éducation à la citoyenneté</i>	15
2.1.2 <i>Éducation à une citoyenneté... inclusive</i>	17
2.1.3 <i>Une école secondaire démocratique et inclusive</i>	18
2.1.4 <i>Le parascolaire : l'étincelle qui allume des feux...</i>	19
2.2 AGIR AUPRÈS DES JEUNES ADULTES	20
2.2.1 <i>Reconnaître l'engagement des jeunes aux études postsecondaires</i>	21
2.2.2 <i>Reconnaissance de l'engagement des jeunes par les organisations de la société civile</i>	21
2.2.3 <i>Reconnaissance de l'engagement des jeunes par le gouvernement du Québec</i>	22
2.2.4 <i>Reconnaissance de l'engagement des jeunes par une Carte jeunesse Québec</i>	23
2.3 L'INFORMATION CITOYENNE	24
CHAPITRE 3 : DONNER À TOUS LES JEUNES LES MOYENS DE PARTICIPER	27
3.1 LEVER LES OBSTACLES SOCIOÉCONOMIQUES À LA PARTICIPATION CITOYENNE	27
3.2 ÉDUCATION : ALPHABÉTISATION, FRANCISATION ET COMPÉTENCES CITOYENNES	30
3.3 CONCILIER L'ENGAGEMENT, LE TRAVAIL ET LA FAMILLE	31
3.4 LES DIFFÉRENCE CULTURELLES	33
CHAPITRE 4 : DONNER DES OCCASIONS DE PARTICIPATION	35
4.1 UNE CITOYENNETÉ ACTIVE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE DE JEUNES	35
4.1.1 <i>Une formation citoyenne de base obligatoire</i>	35
4.1.2 <i>Un service citoyen offert à tous les jeunes!</i>	36
4.1.3 <i>Soutenir des projets de participation citoyenne pour et par les jeunes</i>	38
4.1.4 <i>Soutenir d'autres formes de participation citoyenne</i>	39
4.2 SOUTENIR ET DÉMOCRATISER LA PARTICIPATION DES JEUNES DE TOUTES ORIGINES DANS LES ORGANISATIONS JEUNESSE QUÉBÉCOISES	39
4.2.1 <i>Plus de démocratie dans les organisations jeunesse</i>	39
4.2.2 <i>Plus de diversité dans les groupes de jeunes</i>	40
4.3 FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES JEUNES DANS LES INSTANCES DÉCISIONNELLES	42
4.3.1 <i>Plus de jeunes dans les organisations de la société civile, y compris dans les organismes ethnoculturels</i>	42
4.3.2 <i>Plus de jeunes dans le milieu scolaire</i>	42
4.3.3 <i>Plus de jeunes dans le milieu politique</i>	43
4.3.4 <i>Plus de jeunes dans la fonction publique</i>	43
4.3.5 <i>Plus de jeunes dans les instances gouvernementales</i>	43
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	49

INTRODUCTION

A. Contexte

Peu de temps avant le Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000, le Conseil des relations interculturelles a publié un avis sur la participation des jeunes des groupes ethnoculturels dans le contexte de ce sommet.

... les jeunes Québécois se sont dotés, au cours des 15 dernières années, de toutes sortes de structures : un secrétariat, un conseil permanent, des comités de tous acabits. Aujourd'hui ces structures fonctionnent sur un mode de « lobbying », émettant des avis, rédigeant des mémoires, participant à des commissions parlementaires. Le problème, c'est que ce « lobby » tient rarement compte des réalités plurielles de notre société¹.

Le Conseil permanent de la jeunesse, interpellé par ce constat, a décidé de se pencher sur la question. Au printemps 2004, le Conseil a publié un rapport de recherche sur la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles, en collaboration avec le Conseil des relations interculturelles. Ce rapport de recherche, intitulé *ReMIXer la CITÉ*, avait pour objectif de déterminer quels étaient les obstacles à la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles. Il étudiait plus particulièrement la place de ces jeunes au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise. Le rapport a été lancé à l'occasion d'un forum de discussion sur la même question, qui a réuni plus de cent participants et dont le compte rendu a été publié quelques mois plus tard.

Les membres du Conseil 2004-2007 ont décidé, au début de leur mandat, de poursuivre la démarche de leurs prédécesseurs et de publier un avis sur cette question.

B. L'objectif de cet avis

Dans le rapport de recherche, il a été conclu que les obstacles à la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles pouvaient être classés en deux grandes catégories.

D'une part, ces jeunes doivent surmonter les mêmes obstacles que tous les autres jeunes. À cet égard, il leur faut d'abord avoir la volonté et la capacité de participer; il faut également que les lieux de participation leur soient ouverts.

D'autre part, non seulement ces obstacles communs à tous les jeunes sont souvent plus sérieux pour ceux qui sont issus de l'immigration et des minorités visibles, mais ces jeunes doivent également surmonter des obstacles bien particuliers, des obstacles supplémentaires qui sont liés à leur origine ethnique.

1. Gouvernement du Québec. CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise*, Avis, 1999, p. 15.

Ces conclusions font en sorte que le Conseil reste convaincu qu'il faut favoriser la participation citoyenne du plus grand nombre possible de jeunes Québécois, tout en mettant l'accent sur la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles.

Il existe plusieurs façons de s'impliquer et chaque façon de le faire est valable. Le Conseil est toutefois particulièrement intéressé par la participation dans les organisations jeunesse québécoises.

Cet avis a pour objectif particulier de favoriser la participation dans les organismes jeunesse, mais aussi dans le reste de la société civile, dans la sphère politique et dans le débat démocratique. Il s'intéresse enfin à la participation au niveau national québécois plus particulièrement, mais aussi à tous les autres niveaux, du local à l'international.

Le tableau-synthèse qui suit énumère les objectifs du présent avis.

Dimensions de la participation citoyenne	Favoriser la participation citoyenne...	
	Objectif général	Objectif particulier
PARTICIPANTS	... du plus grand nombre de jeunes possible	... des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles
FORMES DE PARTICIPATION	... dans toutes ses formes	... dans les organisations jeunesse
NIVEAU DE PARTICIPATION	... à tous les niveaux, du local à l'international	... au niveau national (québécois)

C. La structure de l'avis

L'avis est structuré en quatre chapitres. Les principales conclusions du rapport de recherche sont présentées dans le premier chapitre de l'avis. Les trois autres chapitres proposent des recommandations afin de favoriser la participation citoyenne des jeunes Québécois.

Selon l'analyse du Conseil formulée dans le rapport de recherche et détaillée dans le premier chapitre, les déterminants de la participation citoyenne sont de trois ordres : la volonté de l'individu, la capacité de l'individu et, enfin, l'ouverture des lieux de participation. Les chapitres deux, trois et quatre correspondront donc à ces trois types de déterminants. Ainsi, le deuxième chapitre proposera de donner aux jeunes le goût de participer, le chapitre trois visera à leur donner les moyens de participer, alors que le dernier chapitre cherchera à créer des occasions de participation pour les jeunes.

Selon le Conseil, la participation citoyenne est un devoir : celui de dépasser son seul intérêt personnel et de s'engager pour la communauté. Toutefois, le Conseil a constaté dans son rapport de recherche qu'il existait de nombreux obstacles à la participation citoyenne. Selon le Conseil, lever ces obstacles à la participation est également un devoir, qui interpelle tant les individus, les gouvernements que les organisations de la société civile.

CHAPITRE 1 : QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

La raison d'être de cet avis est de formuler des recommandations afin de favoriser la participation citoyenne du plus grand nombre possible de jeunes Québécois. Il est nécessaire avant de s'y attaquer de bien mettre en contexte tant la problématique elle-même que la démarche antérieure du Conseil. À cette fin, le Conseil propose de mieux définir le concept de participation citoyenne et sa démarche en répondant à cinq grandes questions. Les réponses à ces questions forment la structure du présent chapitre.

- Qu'est-ce que la participation citoyenne ?
- De quelle façon les jeunes participent-ils, dans quels lieux et à quels niveaux ?
- Quel est le cheminement des jeunes qui s'impliquent dans des organisations ?
- Quels sont les déterminants de la participation citoyenne des jeunes et les obstacles qu'elle rencontre ?
- Quelle est la participation des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles?

Les réponses à ces questions se fondent principalement sur le contenu du rapport de recherche *ReMIXer la CITÉ*. Dans la préparation de ce rapport sur la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles, le Conseil a réuni six groupes de discussion. Cinq groupes étaient composés de ces jeunes, alors que le sixième était formé de jeunes Québécois de la majorité démographique.

1.1 Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

La citoyenneté peut se définir par le droit et la capacité de participer directement ou indirectement aux affaires publiques. On peut ainsi considérer la participation citoyenne comme la forme active de la citoyenneté, la mise en application des droits relatifs à la citoyenneté.

La participation citoyenne peut prendre plusieurs formes concrètes, qui s'appuient sur les droits civiques, les droits politiques et les droits sociaux des citoyens. Dans cette perspective, la participation citoyenne regroupe trois formes de participation dans l'espace public : la délibération démocratique, la participation politique et la participation dans la société civile².

Les droits civiques permettent notamment la participation démocratique de tous les citoyens. Ce n'est que dans une société fondée sur les principes d'égalité et

2. Cette question a été examinée plus profondément dans le premier chapitre du rapport de recherche.

de liberté qu'il est possible pour les citoyens de prendre part au débat public. La participation à ce débat public est la base même de toute participation citoyenne.

Les droits politiques permettent d'aller plus loin. Au-delà du débat et de la prise de position, nos démocraties reposent sur des institutions démocratiques. La participation citoyenne s'exprime à travers ces institutions. Au Québec et dans la plupart des autres démocraties, la participation politique du citoyen consiste surtout à choisir ses représentants, donc dans l'exercice du droit de vote et les activités partisane. À cela, il faut cependant ajouter des formes de démocratie directe, par exemple les référendums.

La participation citoyenne s'exerce également dans la « société civile », c'est-à-dire dans les organisations plus ou moins formelles poursuivant des objectifs politiques, mais en dehors du système électoral. Le rapport de recherche du Conseil s'est penché sur la participation dans un secteur de la société civile qui intéresse tout particulièrement celui-ci, soit les organisations nationales de la jeunesse québécoise.

Toutefois, pour un grand nombre de jeunes rencontrés dans les groupes de discussion, la participation citoyenne est avant tout un devoir et non pas un concept à définir. Plusieurs jeunes ont ainsi assimilé la participation au fait de prendre sa place, de donner son avis, dans un esprit démocratique. Selon eux, la participation citoyenne consiste à prendre ses responsabilités. Il semble toutefois que la notion de devoir soit beaucoup plus associée à la participation citoyenne chez les jeunes issus de l'immigration que chez les autres. Personne, dans le groupe de jeunes de la majorité démographique, n'a abordé la participation citoyenne sous l'angle du devoir. Selon l'opinion de ces derniers, cette participation relève davantage d'un choix individuel.

1.2 De quelle façon les jeunes participent-ils, dans quels lieux et à quels niveaux?

Des études ont démontré que la baisse constante des taux de participation électorale s'explique par la plus faible participation des « nouveaux électeurs », donc des jeunes³. Toutefois, entre affirmer que les jeunes se désintéressent de la politique et affirmer qu'ils ne sont nullement intéressés par toute forme de participation citoyenne, il y a un pas qu'on ne peut franchir. Le vote n'est pas la seule forme de participation politique et la participation politique n'est pas la seule forme de participation citoyenne.

La participation des jeunes emprunte également la voie de la participation dans une foule de regroupements et associations. Parmi ces groupes, les

3. Voir les analyses basées sur l'Étude électorale canadienne [<http://www.ces-eeec.umontreal.ca/eeec.html>]. Un article récent sur les élections fédérales de 2004 démontre notamment que ce n'est pas forcément par cynisme que les jeunes ne votent pas, mais plutôt parce que l'exercice du droit de vote représente moins un devoir citoyen chez les jeunes que chez leurs aînés. Voir : Elisabeth GIDENGIL, Neil NEVITTE, André BLAIS, Patrick FOURNIER et Joanna EVERITT, « Coupés de la politique », *La Presse*, 4 août 2004 [<http://www.ces-eeec.umontreal.ca/documents/Coupes.pdf>].

organisations jeunesse sont bien vivantes au Québec : il y en a plus de 1500 dans le répertoire du Conseil. La participation emprunte également de nouvelles voies. Il s'agit notamment de la participation à des mouvements informels, qui utilisent largement Internet comme moyen de mobilisation et d'information. Par exemple,

Internet est aussi utilisé pour organiser des campagnes éclairs en connectant et en regroupant des gens qui sont d'accord sur un enjeu particulier et qui veulent protester en envoyant des pétitions⁴.

Mais, en plus de ces mouvements politiques, il faut considérer l'action à plus petite échelle, qui met l'accent sur les habitudes de consommation responsable, le recyclage, le compostage, le commerce équitable. On peut également penser, toujours dans la sphère économique, à l'intérêt que suscitent l'économie sociale et les coopératives dont le but n'est pas d'engranger des profits, mais de répondre à des besoins de la communauté, tout en ayant une structure basée sur la démocratie, où ce sont les gens qui priment, et non l'argent.

On le voit, les formes de participation citoyenne sont innombrables. Il faut les encourager toutes, sans distinction. Toutefois, il est particulièrement important pour le Conseil de renforcer et de démocratiser les organisations nationales de la jeunesse québécoise. Il faut aussi que ces organisations reflètent la diversité de la société québécoise.

Du local au planétaire

Le Conseil permanent de la jeunesse étant un organisme national québécois, le rapport de recherche a considéré plus particulièrement le niveau national. Celui-ci ne peut toutefois être considéré comme indépendant des autres niveaux d'engagement ni comme supérieur à ceux-ci. Sans compter qu'en cette époque de mondialisation et d'essor des nouveaux moyens de communication, divers groupes d'affinités transgressent les frontières géographiques traditionnelles et mettent en réseau des acteurs qui auparavant n'auraient pu être reliés.

Certains mouvements s'intéressent à des causes particulières, ponctuelles, parfois très locales, parfois planétaires. Ils n'ont pas nécessairement d'existence officielle, utilisent largement les nouvelles technologies de l'information pour communiquer et coordonner l'action. On peut penser par exemple aux mouvements altermondialistes, pacifistes et écologistes, au sommet des Amériques, aux manifestations contre la guerre en Irak et contre le projet de centrale thermique du Suroît⁵.

4. Denis MONIÈRE, *Internet et la démocratie*, Wollank Éditeurs, 2002, p. 124 [<http://www.erudit.org/livre/moniered/2002/index.htm>].

5. Denis Monière en fait état dans l'ouvrage cité précédemment : « À l'ère d'Internet, l'activisme politique n'est plus confiné au territoire des États et les frontières nationales ne sont plus des obstacles à la mobilisation et à la communication. Pour faire face au phénomène de la mondialisation, les mouvements sociaux ont dû inclure Internet dans leur stratégie de contestation. Cette déterritorialisation de l'action politique a été illustrée par les mouvements de protestation contre l'AMI en 1996-97, contre l'Organisation mondiale du commerce à Seattle en 1999, contre le Sommet des Amériques à Québec en avril 2001 et au

1.3 Quel est le cheminement des jeunes qui s'impliquent dans des organisations?

Pourquoi les jeunes décident-ils de s'impliquer à l'intérieur d'un organisme, ou d'une autre façon? Les jeunes Québécois de la majorité démographique rencontrés dans les groupes de discussion s'impliquaient pour une grande variété de causes sectorielles, à l'image des organisations nationales de la jeunesse québécoise. Leurs champs d'intérêt étaient la souveraineté du Québec, l'éducation, le développement durable et les conditions des jeunes travailleurs.

La plupart des jeunes ont indiqué clairement dans les groupes de discussion que l'implication commence à un moment précis, alors qu'un « déclic » se produit. Une fois qu'on a commencé à s'impliquer, c'est en quelque sorte une roue qui tourne. De fil en aiguille, ces jeunes se sont ainsi trouvés emportés par le mouvement. Les participants ont noté l'importance particulière de l'école secondaire pour créer des occasions de déclic, grâce notamment aux activités parascolaire et aux programmes de service civique.

L'engagement dans les organismes jeunesse commence souvent par le recrutement personnel. De la même façon, le passage d'une implication à une autre est souvent le fait des « contacts », souvent des personnes rencontrées dans le cadre d'engagements antérieurs. Pour certains, la progression semble aller de soi, et l'enchaînement des participations semble presque avoir une logique propre et dépasser la simple volonté de la personne qui s'implique.

Toutefois, souvent les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles n'empruntent pas la même voie que les jeunes de la majorité démographique dans leur cheminement participatif. C'est particulièrement le cas pour les immigrants arrivés à l'âge adulte, qui ne bénéficient pas des réseaux sociaux que les autres Québécois ont pu développer. Mais c'est également le cas pour de nombreux jeunes issus de l'immigration qui sont nés et ont été scolarisés au Québec. En effet, une grande partie de ces derniers ont fréquenté le système scolaire anglophone, tandis que plusieurs parmi ceux qui ont cheminé dans le système scolaire francophone s'inscrivaient dans des réseaux sociaux différents des jeunes de la majorité démographique.

Sommet de Gênes en juillet 2001 où plus de 100 000 manifestants anti-mondialisation ont fait le siège de la conférence du G-7. Selon Jeffrey AYERS (« Transnational Activism in the Americas : The Internet and Mobilizing against the FTAA », communication présentée au congrès de l'Apsa, San Francisco, sept. 2001), l'efficacité de ces mobilisations est due en grande partie à Internet. *Ibid.*, p. 122.

1.4 Quels sont les déterminants de la participation citoyenne des jeunes et les obstacles qu'elle rencontre ?

L'objectif principal poursuivi par le rapport de recherche *ReMIXer la CITÉ* était de trouver les raisons expliquant la participation ou la non-participation des jeunes Québécois, les objectifs poursuivis par ceux qui s'impliquent ainsi que les obstacles à la participation citoyenne. Les conclusions fournies par la démarche antérieure du Conseil nous permettront de répondre à cette dernière question.

Déterminants de la participation citoyenne

Selon certains, la cause du déclin de la participation électorale, particulièrement sévère chez les jeunes, serait la baisse du capital social, qui peut se mesurer au moyen de plusieurs indicateurs : le taux de participation à des activités communautaires formelles et informelles, et surtout le taux d'engagement dans des organismes. D'autres affirment qu'à la source, il s'agit d'un problème d'éducation et de compétence civique. Y a-t-il un parallèle à établir entre les faibles taux de participation électorale, particulièrement chez les jeunes et le décrochage scolaire, le peu d'heures consacré à la lecture des quotidiens et le manque de connaissances sur le système et l'actualité politique ?

Cette section reprendra donc brièvement les principales constatations du Conseil permanent de la jeunesse par rapport à la participation citoyenne des jeunes Québécois en général. Bien que le rapport de recherche s'intéresse principalement à la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise, ses conclusions montrent que les obstacles rencontrés étaient souvent les mêmes, peu importe l'origine ethnique ou l'appartenance à une minorité visible. Ces obstacles semblaient toutefois souvent être vécus de façon plus intense par les jeunes issus de l'immigration ou des minorités visibles.

Obstacles à la participation citoyenne

Le rapport a mis en lumière plusieurs obstacles bien précis à la participation de jeunes. D'après les participants, il faut d'abord vouloir s'impliquer. Le premier obstacle à franchir est donc le chacun-pour-soi, l'individualisme qui règne dans notre société; loin d'être réservé aux jeunes, il touche tout le monde. Le deuxième obstacle est le désabusement, le fait de croire que ça ne sert à rien et qu'il est impossible de changer les choses, même avec la meilleure volonté.

La volonté ne suffit toutefois pas. Il faut aussi avoir les capacités nécessaires à la participation. Ainsi, les participants ont spontanément évoqué le manque de temps, ainsi que les conditions économiques difficiles dans lesquelles vivent de nombreux jeunes. Les jeunes femmes soulignent le fait d'être une femme, en raison non seulement des difficultés de concilier la vie familiale avec les autres activités, mais aussi d'un sexisme persistant. Finalement, il faut aussi surmonter la méconnaissance des règles du jeu : le monde de l'implication sociale et politique a ses règles, qui ne sont habituellement pas enseignées à l'école.

Mais, encore une fois, avoir la volonté et les capacités ne suffit pas. Il faut que les lieux d'engagement soient ouverts à la participation. Dans un premier temps, les participants ont souligné le manque d'information fournie par les organisations. En effet, les organisations qui se plaignent de l'apathie des jeunes n'essaient pas de les intéresser à leurs activités. Dans un deuxième temps, pour investir les lieux d'implication, il faut briser le « cercle des intimes ». Il faut bénéficier de bonnes relations pour accéder aux lieux stratégiques de décision. Ce constat a notamment été fait à propos des organisations jeunesse et des organisations ethnoculturelles. Il faut, dans un troisième temps, vaincre la méfiance par rapport aux jeunes.

1.5 Quelle est la participation des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles ?

Les « jeunes issus de l'immigration », ce sont les jeunes immigrants de première génération et ceux de deuxième génération, qui sont nés au pays, mais dont les parents étaient des immigrants. Par ailleurs, les « minorités visibles » regroupent une grande majorité de jeunes également « issus de l'immigration » tout en comptant quelques personnes de troisième génération ou plus. C'est pourquoi on a utilisé l'expression « jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles ».

Le rapport *ReMIXer la CITÉ* a posé le problème de la sous-représentation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. Le Conseil a mené un sondage auprès des organisations nationales de la jeunesse québécoise qui a confirmé cette situation⁶. Toutefois, les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles rencontrés dans les groupes de discussion s'impliquaient dans toutes sortes d'associations et pour toutes sortes de causes, souvent liées à la situation des jeunes de leurs communautés ou d'autres jeunes issus de l'immigration.

Ce qui motivait le plus ces jeunes était d'atteindre une meilleure représentation des jeunes dans la société québécoise, et plus particulièrement des jeunes issus de l'immigration et de minorités visibles. Ce besoin de représentation contrastait fortement avec les motifs des jeunes de la majorité démographique, qui étaient plutôt liés à des enjeux particuliers.

Obstacles supplémentaires à la participation citoyenne

D'après les participants, les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles doivent surmonter des obstacles supplémentaires, étrangers aux jeunes Québécois de la majorité démographique. Le premier est le manque de modèles ainsi que les quotas et leurs effets pervers. Les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles ont peu d'exemples de participation citoyenne dont ils

6. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *ReMIXer la CITÉ. La participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles*, rapport de recherche, Québec, 2004, p. 46-48 [http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/remixe_complet.pdf].

peuvent s'inspirer. Les programmes d'accès à l'égalité ou les quotas sont parfois utilisés pour pallier cette difficulté. Ils permettent à certaines personnes ou à des jeunes issus de l'immigration ou de minorités visibles d'avoir accès à des instances ou à des postes décisionnels. Selon les participants, ces mesures ont des effets pervers. Elles favorisent parfois des jeunes qui ne possèdent pas la qualification nécessaire, qui sont choisis pour faire de la figuration sans pour autant représenter les modèles dont on aurait besoin.

Un autre obstacle à franchir est la ghettoïsation. Pour entrer dans l'espace civique québécois, il faut accepter de sortir de sa communauté. Les pressions pour ne pas le faire sont doubles selon les participants. Elles viennent à la fois des communautés ethnoculturelles et des Québécois de la majorité démographique.

Le portrait statistique a montré qu'une très forte proportion de jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles maîtrisent le français. Mais la connaissance du français ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas d'obstacle culturel. En effet, les différences de modes de vie, d'identité ou d'affinités font que trop souvent, un fossé se creuse entre ces jeunes Québécois et ceux de la majorité démographique. Considérant l'importance des relations interpersonnelles dans les trajectoires d'implication, ce fossé est un obstacle majeur à la participation citoyenne.

Les participants issus de l'immigration, particulièrement ceux des minorités visibles, ont aussi abordé la question de la discrimination et du racisme. Selon eux, une forme subtile de racisme perce souvent le non-verbal. Beaucoup de jeunes ont fait état d'expériences de discrimination dans le monde du travail, ce qui les porte à croire que les mêmes pratiques ont cours dans les instances des organisations qui pourraient leur permettre d'investir l'espace civique québécois, y compris les organisations nationales de la jeunesse québécoise.

Le dernier obstacle que les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles doivent franchir n'est pas le moindre : il s'agit du déni du problème par les jeunes de la majorité démographique. Les participants issus de l'immigration et des minorités visibles en témoignent : selon eux, leurs problèmes, notamment sur le plan de la participation citoyenne, sont des tabous pour la société québécoise. Ils sentent très clairement qu'il ne faut pas en parler. C'est d'ailleurs un constat que la plupart des participants de la majorité démographique ont renforcé, eux qui ont eu beaucoup de mal à admettre que les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles pouvaient avoir plus de difficultés à accéder à des postes d'influence, notamment au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise.

CHAPITRE 2 : DONNER AUX JEUNES LE GOÛT DE PARTICIPER

Même si le Conseil considère que la participation citoyenne est un devoir, rejoignant en cela l'opinion de nombreux jeunes rencontrés dans les groupes de discussion, cette participation reste avant tout un choix personnel. Ce choix est fortement lié aux valeurs qui sont véhiculées par le milieu social. Pour donner le goût de participer, l'exemple des parents et des amis est très important. À cet égard, l'État ne peut rien faire.

Toutefois, au-delà de l'influence des proches, il est possible d'agir pour susciter la participation. Le présent chapitre propose des moyens de susciter l'intérêt pour la participation citoyenne par l'éducation, la valorisation et l'information citoyenne. D'abord auprès des jeunes qui fréquentent l'école secondaire, ensuite auprès des jeunes adultes d'âge majeur, qu'ils soient aux études ou non, enfin auprès de la population en général et des Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles plus particulièrement.

2.1 Agir à l'école secondaire

Il y a bientôt dix ans, les États généraux sur l'éducation ont permis de dégager un consensus selon lequel l'école ne devait pas former uniquement de la main-d'œuvre, mais de véritables citoyens. Le Conseil supérieur de l'éducation a approfondi la question dans son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998, intitulé *Éduquer à la citoyenneté*⁷.

À la rentrée 2005, le cours Histoire et éducation à la citoyenneté a enfin vu le jour en première secondaire après plusieurs reports. Il sera progressivement implanté à toutes les années du secondaire. Ceux qui commencent leurs études secondaires cette année forment donc la première cohorte d'élèves qui suivront ce cours tout au long de leurs études : ils seront les premiers depuis la création du ministère de l'Éducation à recevoir chaque année cette formation.

Cette initiative doit être une réussite. À cet effet, il faut veiller à ce que l'éducation à la citoyenneté ne soit pas uniquement une nouvelle matière théorique, mais également une plate-forme servant à la mise en place d'une citoyenneté active à l'intérieur des murs de l'école secondaire et au-delà.

2.1.1 Histoire et éducation à la citoyenneté

L'histoire, c'est de l'éducation à la citoyenneté, mais l'éducation à la citoyenneté, ce n'est pas seulement de l'histoire ! À la lecture du *Programme de formation de l'école québécoise* du premier cycle du secondaire pour le cours Histoire et éducation à la citoyenneté⁸, on constate qu'une des trois compétences à

7 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Éduquer à la citoyenneté. Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998*, Québec, 1998, 110 p. [<http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/rapann98.pdf>].

8. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2003, 575 p.

développer chez les élèves est de « construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire »⁹. Cependant, les compétences disciplinaires ne s'enseignent ni ne s'apprennent « dans le vide », mais bien à partir d'un contenu. À cet égard, le contenu de formation pour le premier cycle s'apparente de près au contenu du cours de l'ancien programme d'histoire générale de deuxième secondaire.

En réalité, quelle sera la différence entre ces deux cours qui seront donnés simultanément cette année, parfois par les mêmes professeurs ? Il doit y avoir non seulement une approche d'éducation à la citoyenneté à la matière historique, mais également un contenu spécifique d'éducation à la citoyenneté.

Il est donc important que le programme Histoire et éducation à la citoyenneté pour le deuxième cycle du secondaire, qui est encore en cours d'élaboration, comporte spécifiquement un contenu d'éducation à la citoyenneté et non seulement une approche citoyenne de l'histoire.

En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 1. Que le programme du cours Histoire et éducation à la citoyenneté au secondaire prévoie non seulement de développer une conscience citoyenne par l'histoire, mais également un véritable contenu d'éducation à la citoyenneté, particulièrement auprès des élèves de deuxième cycle qui approchent l'âge de la majorité et du droit de vote.**

Il faut donc intégrer à l'éducation à la citoyenneté des notions comme le fonctionnement d'un conseil d'administration, d'une assemblée générale, la nature d'un procès-verbal, d'un ordre du jour, la différence entre une nomination et une élection, les différents systèmes politiques et électoraux, un référendum, les différentes formes de participation citoyenne, etc.

Cette éducation à la citoyenneté doit enseigner les droits, mais aussi les devoirs citoyens : développer le sens de la communauté, l'importance de donner du temps sans nécessairement être rémunéré.

En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 2. Que le programme du cours Histoire et éducation à la citoyenneté soit complété par un volet pratique : le service communautaire, comme celui que pratiquent les jeunes actuellement inscrits au programme d'éducation internationale.**

[\[http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/secontaire/pdf/prform2004/prfrmsec1ercy_clev2.pdf\]](http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/secontaire/pdf/prform2004/prfrmsec1ercy_clev2.pdf).

⁹ Ibid.

Avec ce programme, tous les élèves devront faire un certain nombre d'heures de bénévolat auprès des organismes reconnus dans leur communauté, sous la supervision d'un enseignant.

Ce programme permettra de créer des liens entre l'école et sa communauté, surtout dans les quartiers multiethniques où les élèves pourront faire du bénévolat auprès des organismes d'aide aux personnes issues de l'immigration par exemple.

2.1.2 Éducation à une citoyenneté... inclusive

Étant donné qu'on est forcément citoyen de quelque part, le cours Histoire et éducation à la citoyenneté devra, en s'appuyant sur l'histoire du Québec et du Canada, promouvoir une appartenance commune en incluant les citoyens de toutes origines. Cette conception de l'identité implique aussi que l'on fasse la promotion des relations interculturelles à l'école.

Il faut mettre en évidence les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles qui s'impliquent dans leur communauté et qui sont des citoyens engagés à divers égards. Il faut que ces derniers puissent rencontrer les autres jeunes dans le cadre du cours Histoire et éducation à la citoyenneté, afin qu'ils soient des modèles pour les autres.

Le Conseil recommande donc au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

3. Que le cours Histoire et éducation à la citoyenneté fasse la promotion d'une identité québécoise qui inclut les Québécois et les Québécoises de toutes origines, qui explique les enjeux de la diversité culturelle et l'apport des Québécois issus de l'immigration. Le cours devra également éveiller les élèves au problème du racisme et de la discrimination.

Comme le prévoit le plan d'action 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), il faut aussi « Susciter l'apprentissage interculturel chez les élèves du primaire et du secondaire en ayant recours à diverses formules permettant les échanges entre les écoles multiethniques, principalement de la région montréalaise, et les écoles des autres régions du Québec »¹⁰.

Il faut également renforcer les activités comme le Concours jeunes scénaristes, qui offre aux élèves du secondaire la possibilité de concevoir un scénario sur le thème « Venir d'ici ou d'ailleurs, quelle différence? ». Les gagnants et leur école reçoivent une bourse, et leur scénario est produit et diffusé par Télé-Québec¹¹.

¹⁰ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES *Des valeurs partagées, des intérêts communs*. Plan d'action 2004-2007, 2004, p.9.

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_integral.pdf

¹¹. http://carrefour-education.telequebec.qc.ca/actualite/jeunes_scenaristes.asp.

Le Conseil recommande au gouvernement du Québec :

- 4. D'élaborer de nouvelles activités de rapprochement interculturel en milieu scolaire et de continuer à appuyer celles qui existent déjà, dont le Concours jeunes scénaristes et les échanges entre les écoles de quartiers multiethniques et celles de régions plus homogènes.**

2.1.3 Une école secondaire démocratique et inclusive

L'école secondaire doit éduquer à la citoyenneté non seulement dans le cours Histoire et éducation à la citoyenneté, mais aussi dans les autres matières, dans la vie de la classe et celle de l'école.

Il faut donc aussi soutenir les initiatives visant à mettre en application les notions et attitudes enseignées en éducation à la citoyenneté. À cet égard, le domaine général de formation du vivre-ensemble et de la citoyenneté vise, selon les termes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à « participer à la vie démocratique de la classe ou de l'école et développer une attitude d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité¹² ».

Pour outiller les jeunes qui veulent siéger aux différents comités scolaires et afin que cette expérience leur soit plus profitable, le cours Histoire et éducation à la citoyenneté doit apprendre comment fonctionne la démocratie. De façon particulière, l'élection des comités d'élèves doit être une réelle occasion pour les jeunes d'exercer leurs droits démocratiques. Ces élections pourraient également être l'occasion, comme dans le projet pilote Parlements au secondaire, « d'instituer, en tant que conseils d'école, de véritables parlements, élus démocratiquement par l'ensemble des étudiants, avec des députés, des ministres ainsi qu'une pratique, un décorum et une structure inspirés par l'Assemblée nationale¹³ ».

En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

- 5. De faire la promotion de la démocratie scolaire, en favorisant l'élection démocratique des comités d'élèves par la tenue de débats sur les enjeux qui intéressent les élèves dans le cadre de ces élections, soit le projet éducatif, le code de vie, les activités parascolaires par exemple.**

Les représentants des élèves de 4^e et 5^e secondaire aux conseils d'établissement doivent pour leur part être convenablement formés. Il faut également les rendre davantage imputables auprès de leurs confrères et de leurs consœurs de classe, en leur donnant notamment accès aux moyens

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *op. cit.* (Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle.), p. 28-29.

13 <http://www.parlementsausecondaire.com/projet.html>

appropriés de consultation et d'information : rencontres, référendums consultatifs, journaux, radios, listes de diffusion électronique, etc.

Il faut enfin appliquer concrètement les notions d'éducation citoyenne dans la vie de l'école en général, par l'organisation de simulations lors de campagnes électorales, par exemple à l'aide du programme *Électeurs en herbe*¹⁴, et de débats oratoires, comme l'activité *Débats de citoyens*, organisée par le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC) dans les écoles secondaires¹⁵.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande ainsi au gouvernement du Québec :

6. De favoriser la vie démocratique dans les écoles secondaires en renforçant les initiatives d'éducation démocratique de l'Assemblée nationale et du Directeur général des élections, de même qu'en soutenant mieux les initiatives des organismes communautaires en éducation civique.

Le Conseil croit également que de telles activités pourraient être enrichies par la collaboration avec les organismes et les autorités en place dans la communauté. Il serait ainsi possible de mettre en valeur le point de vue des jeunes, que ce soit dans la section jeunesse d'un hebdo local ou à l'occasion d'une simulation du conseil municipal, par exemple.

2.1.4 Le parascolaire : l'étincelle qui allume des feux...

L'école secondaire peut donner le goût de participer par l'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique de l'école et de son milieu. Mais les jeunes rencontrés à l'occasion de la recherche du Conseil ont également noté que le déclic qui donne le goût de s'impliquer plus tard est souvent venu de la participation dans le parascolaire. Il faut donc soutenir avec vigueur les activités sportives, culturelles, sociales ou de toute autre nature qui ont lieu en dehors des heures de classe.

Tout d'abord, il convient d'améliorer l'offre d'activités parascolaires, notamment en fin d'après-midi, soit entre la fin des classes et la fin de la journée normale de travail des parents. Ces activités parascolaires doivent aussi être des occasions pour les élèves de s'ouvrir sur le monde qui les entoure, sur la communauté.

Le volet « École ouverte sur son milieu » du Fonds jeunesse Québec visait justement à soutenir des activités parascolaires en lien avec des organismes du milieu. Il est important que les partenariats noués par les écoles avec ces organismes au cours des dernières années ne soient pas abandonnés, mais, au contraire, continuent et se développent davantage.

¹⁴ <http://www.citoyennete.qc.ca/electeursenherbe/index.html>.

¹⁵ http://www.citoyennete.qc.ca/archives/2005/10/18/debats_de_citoyens.html.

Enfin, il faut favoriser la participation du plus grand nombre, et pas seulement des meilleurs élèves, aux activités parascolaires. D'abord parce que c'est souvent un moyen de favoriser la persévérance scolaire. Il faut de plus, se rappeler que le rôle de l'école est bien sûr d'instruire, mais aussi de socialiser et de qualifier. Le programme « Ça bouge après l'école », en plus de permettre que se poursuive le développement du parascolaire amorcé par le programme « École ouverte sur son milieu », avait justement pour objectif de doubler le nombre d'élèves participant à des activités parascolaires dans les écoles secondaires publiques¹⁶. Malheureusement, il n'a jamais été implanté, faute de ressources suffisantes. Il est temps d'agir !

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- 7. De miser sur les activités parascolaires comme le prévoyait le programme « Ça bouge après l'école » et d'y investir les sommes nécessaires, en continuité avec le programme de la Fédération des commissions scolaires « École ouverte sur son milieu », autrefois financé par le Fonds jeunesse Québec.**

2.2 Agir auprès des jeunes adultes

L'État doit agir pour donner le goût de la participation citoyenne, non seulement auprès des élèves du secondaire, mais aussi auprès des jeunes qui atteignent l'âge de la majorité. Il faut davantage souligner l'importance de l'acquisition du droit de vote et de la citoyenneté. Pas seulement de façon théorique, mais de manière concrète. À cet égard, dans un mémoire produit dans le cadre des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques de février 2003¹⁷, le Conseil a déjà recommandé plusieurs mesures afin de mieux souligner l'accès à l'âge de la majorité et de favoriser le vote des jeunes. Le Conseil déposera dans les prochaines semaines un mémoire allant dans le même sens, devant la Commission spéciale sur la Loi électorale¹⁸.

Il faut également donner le goût de la participation citoyenne aux jeunes, qu'ils poursuivent leurs études, qu'ils soient sur le marché du travail ou qu'ils connaissent des difficultés d'insertion. En conséquence, l'implication des jeunes dans leur communauté, que ce soit dans les établissements d'études postsecondaires ou ailleurs, doit être reconnue à sa juste valeur.

¹⁶ [http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/bouge/bouge_apres_ecole.pdf] p. 6.

¹⁷ CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec*, février 2003, 37 p. [http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/institutions_democratiques.pdf].

¹⁸ <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/CSLE/index.shtml#Consultationgenerale>

2.2.1 Reconnaître l'engagement des jeunes aux études postsecondaires

Un premier pas sera franchi cette année (2005-2006) avec l'instauration au collégial de la *Mention sur le bulletin reconnaissant l'engagement étudiant*¹⁹.

Le Conseil permanent de la jeunesse salue cette mesure et recommande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après évaluation de son implantation et de son fonctionnement :

- 8. De franchir un pas supplémentaire et de voir à ce que l'engagement étudiant soit récompensé par des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales. Il sera par la suite possible d'intégrer l'engagement étudiant et même de le rendre obligatoire dans le cadre de certains programmes d'études.**

La plupart des universités, qui contrairement aux collèges ne relèvent pas du gouvernement du Québec, ont déjà quant à elles des politiques de reconnaissance de l'engagement étudiant. De plus, de nombreux programmes prévoient déjà la possibilité de faire créditer des « projets spéciaux ».

Le Conseil recommande donc aux universités :

- 9. De mieux reconnaître et de rendre admissible à l'obtention de crédits universitaires, si ce n'est déjà le cas, le développement de projets de participation citoyenne ainsi que toute contribution significative à la vie collective de l'université et de la communauté.**

2.2.2 Reconnaissance de l'engagement des jeunes par les organisations de la société civile

Il n'y a pas que les jeunes aux études postsecondaires dont l'engagement devrait être récompensé. Les organismes ont un rôle important à jouer pour mieux valoriser les jeunes qui s'impliquent activement. Mentionnons par exemple le Forum jeunesse régional de la Mauricie, qui décerne chaque année depuis 2001 les prix Éclair de jeunesse. Ces prix visent à « mettre en valeur la performance et le dynamisme des jeunes de [la] région²⁰ ».

Le Conseil recommande donc aux organisations de la société civile :

- 10. De souligner davantage l'engagement des jeunes au niveau local et régional par la remise de prix de reconnaissance.**

19 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Mention sur le bulletin reconnaissant l'engagement étudiant. Guide de référence*, Québec, janvier 2005, 34 p. [http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/engagement_etudiant.pdf].

20. <http://www.forumjeunessemauricie.com/eclairditions.php?id=9>.

2.2.3 Reconnaissance de l'engagement des jeunes par le gouvernement du Québec

Le gouvernement souligne déjà l'engagement des jeunes dans leur communauté. En effet :

Le prix Hommage bénévolat-Québec est remis par le gouvernement du Québec pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes communautaires de toutes les régions du Québec [...] La catégorie « Jeune Bénévole – Prix Claude Masson » rend hommage à 15 personnes de 14 à 30 ans qui se montrent déjà très actives bénévolement au sein de leur collectivité²¹.

Remis depuis bientôt dix ans, ce prix reste malheureusement assez peu connu.

Dans le cadre du cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

11. D'organiser des tournées de promotion du « Prix Claude Masson-Jeune Bénévole » dans les écoles secondaires, afin que les lauréats des années antérieures puissent rencontrer les élèves et témoigner de leur engagement citoyen.

Le gouvernement décerne également chaque année les Prix québécois de la citoyenneté.

Ces prix visent à récompenser des personnes, des entreprises et des organismes pour leur contribution exceptionnelle au renforcement de la vie démocratique et de l'exercice de la citoyenneté au Québec.

Par les Prix québécois de la citoyenneté, le gouvernement du Québec souhaite reconnaître des actions menées dans les domaines de la promotion des valeurs démocratiques, de la solidarité et du rapprochement interculturel au sein de la société québécoise²².

Lors de la remise des prix de 2005, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Lise Thériault, a annoncé pour 2006 la création d'un nouveau prix, « qui rendra hommage aux personnes issues de l'immigration qui sont des modèles de réussite. Ce prix sera remis à une citoyenne ou à un citoyen établi au Québec depuis au moins 25 ans et qui s'est démarqué dans l'un ou l'autre de ces domaines d'activité : économique, culturel ou social²³. »

Le Conseil permanent de la jeunesse salue cette initiative, mais souligne du même souffle que les critères de sélection favoriseront de manière indue les candidats âgés. En effet, parmi les jeunes de 15 à 29 ans issus de l'immigration,

21. http://www.benevolat.gouv.qc.ca/prix/prix_hommage/index.asp.

22. http://www.mrci.gouv.qc.ca/civiques/fr/2601999_2.asp.

23. http://www.mrci.gouv.qc.ca/civiques/fr/260_2.asp.

seuls les jeunes âgés de 25 à 29 ans et arrivés au pays entre l'âge de 0 et 5 ans seront admissibles.

Afin de valoriser la participation citoyenne des jeunes, y compris ceux issus de l'immigration, le Conseil recommande au gouvernement du Québec :

- 12. De créer un nouveau prix de la citoyenneté. Ce « Prix jeunesse » serait accordé chaque année à un jeune Québécois de 15 à 29 ans et à un organisme jeunesse qui se sont particulièrement illustrés par leur engagement citoyen.**

2.2.4 Reconnaissance de l'engagement des jeunes par une Carte jeunesse Québec

Le gouvernement ne doit pas seulement reconnaître l'implication extraordinaire de certains jeunes : il doit aussi reconnaître l'engagement ordinaire de milliers d'autres.

À cette fin, le Conseil suggère de s'inspirer de l'expérience du gouvernement britannique qui a mis en circulation, en partenariat public-privé, la « *Connections Card* ». Il s'agit d'une carte à puce gratuite qui permet aux jeunes de 16 à 19 ans d'accumuler des points lorsqu'ils réussissent un cours ou une formation de tout genre ou encore lorsqu'ils font du bénévolat. Ces points sont échangeables contre des cadeaux promotionnels ou la participation à des activités exclusives, offerts par les partenaires privés et publics. La carte donne aussi droit à des rabais jeunesse, puisqu'elle sert de preuve d'identité et de preuve d'âge²⁴.

En plus de favoriser la scolarisation et la formation des jeunes au-delà de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire, une telle carte utilisée chez nous permettrait également de reconnaître et de favoriser la participation citoyenne des jeunes.

Le Conseil recommande au gouvernement du Québec :

- 13. De mandater l'Agence des partenariats public-privé pour qu'elle instaure une Carte Jeunesse Québec.**

Cette carte à puce gratuite permettrait aux jeunes de 15 à 29 ans d'accumuler des points de récompense pour toute activité de formation, de bénévolat ou de participation citoyenne. Les points accumulés permettraient de participer gratuitement à des activités culturelles ou de loisir exclusives, de recevoir des cadeaux citoyens. On pourrait aussi les utiliser pour payer des droits de scolarité ou toute dépense liée aux études. De plus, cette carte, qui serait également une preuve d'âge, donnerait droit à des rabais-jeunesse auprès de partenaires privés et publics.

²⁴ Pour plus d'informations sur le fonctionnement de cette carte, consulter les sites suivants : <http://www.loyaltymatters.com/artnov04.html> et <http://www.connexionscard.com> (pages consultées le 27 octobre 2005).

2.3 L'information citoyenne

À l'heure actuelle, les initiatives du gouvernement en matière d'information citoyenne sont pour le moins disparates. À la fin de 2004, le portail du gouvernement du Québec a été remplacé par « Portail Québec – Votre portail de services gouvernementaux ». Les services aux citoyens sont présentés de façon simplifiée.

Cependant, le Conseil estime que, du point de vue de l'information gouvernementale en général et de l'information citoyenne en particulier, la situation est loin d'être idéale.

L'information relative à l'actualité gouvernementale, à la démocratie et à la participation citoyenne est présentée de façon plutôt chaotique : elle se retrouve disséminée à beaucoup trop d'endroits et aurait avantage à être mieux intégrée. À l'heure actuelle, ces informations se retrouvent, en vrac :

- dans le portail gouvernemental [www.gouv.qc.ca];
- sur le site du premier ministre [www.premier.gouv.qc.ca];
- sur le site de l'Assemblée nationale [www.assnat.qc.ca];
- sur le site du Directeur général des élections [www.electionsquebec.qc.ca];
- sur le site du ministère des Services gouvernementaux [www.services.gouv.qc.ca];
- sur le site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles²⁵ [www.micc.gouv.qc.ca].

Et si ce citoyen est un jeune, il trouvera d'autres renseignements sur Espace J [www.espacej.gouv.qc.ca]. Ce portail jeunesse aurait normalement dû faciliter l'accès à l'information gouvernementale pour les jeunes, mais, selon le Conseil, il ne répond pas du tout aux attentes. En matière d'information sur la participation citoyenne, Espace J apporte bel et bien des renseignements supplémentaires. Toutefois, il ne réussit pas à faire la synthèse de l'information proposée ailleurs dans l'Internet gouvernemental, ni à présenter cette information de façon simple et conviviale.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

- | |
|---|
| <p>14. De relancer le portail jeunesse www.espacej.gouv.qc.ca sur des bases plus solides et plus réalistes, en donnant la priorité aux services gouvernementaux et à l'information gouvernementale, et de revoir son interface afin qu'elle soit plus fonctionnelle.</p> |
|---|

Du côté des consultations publiques, le projet du gouvernement en ligne était de : « créer un portail qui donne accès aux consultations en ligne réalisées dans

²⁵ Qui s'occupe toujours du volet participation civique de l'ancien ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration...

les différents ministères et organismes²⁶ », avec comme échéancier la fin de 2004. Or, la situation n'a toujours pas évolué, malgré l'intention affichée par le gouvernement.

En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

15. De mettre en ligne un portail qui présenterait de façon simplifiée et attrayante toute l'information sur la démocratie au Québec, sur les grandes politiques gouvernementales de l'heure et sur les consultations en cours. Ce portail devrait être la porte d'entrée pour le citoyen voulant s'informer et participer au débat public.

De plus, pour atteindre le plus grand nombre possible de citoyens et offrir non seulement une source d'information mais également une programmation citoyenne, la mise en ligne du portail citoyen devra être appuyée par la mise en onde d'un Canal citoyen Québec.

Cette nouvelle chaîne de télévision serait constituée à partir du Canal de l'Assemblée nationale, en collaboration avec Télé-Québec. La programmation actuelle de l'Assemblée nationale serait enrichie : par l'ajout d'émissions expliquant les grands enjeux politiques du moment, par la participation des acteurs politiques, de spécialistes des questions en jeu et du grand public, comme dans la défunte émission *Droit de parole*.

Le Conseil recommande au gouvernement du Québec :

16. De transformer le Canal de l'Assemblée nationale en un nouveau Canal citoyen Québec. Le mandat de cette nouvelle chaîne publique serait de traiter de façon accessible des grands enjeux qui concernent le gouvernement du Québec et la vie démocratique en général.

Pour donner aux jeunes le goût de participer, il faut d'abord appuyer ceux qui s'impliquent déjà et qui représentent des exemples à suivre pour ceux qui ne le font pas déjà. Il faut également que de réelles occasions de participation existent et qu'elles soient intéressantes pour les jeunes. En somme, pour donner aux jeunes le goût de la participation citoyenne, il faut à la fois leur procurer les moyens de s'impliquer et créer des occasions de participation. Les recommandations des chapitres 3 et 4 s'appliqueront à trouver des façons de réaliser ces objectifs.

26 D'après le site du ministère des Services gouvernementaux, « Qu'est-ce que la cyberdémocratie ? » [<http://www.services.gouv.qc.ca/fr/enligne/cyberdemocratie/index.asp>].

CHAPITRE 3 : DONNER À TOUS LES JEUNES LES MOYENS DE PARTICIPER

Le concept de citoyenneté implique que tous bénéficient d'un même pouvoir. Or, la réalité est tout autre, certains citoyens étant beaucoup plus influents que d'autres. À quoi servent les droits si les citoyens ne peuvent pas les exercer en raison de leur situation ? Trop de personnes ne sont pas des citoyens à part entière; elles sont exclues et ne participent pas en tant que citoyens simplement parce qu'elles n'ont pas les moyens de le faire.

Pour le Conseil, il faut donc donner aux jeunes les moyens de participer. En premier lieu, il faut assurer « l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active », comme le recommandait le Conseil à la veille du Sommet du Québec et de la jeunesse²⁷. À cet égard, il faut donc donner aux jeunes les moyens de participer en tant que citoyens à part entière, en levant les obstacles socioéconomiques à la participation citoyenne et en assurant la maîtrise des compétences de base requises par cette participation. Mais il faut aussi agir plus précisément pour faciliter la vie de ceux qui s'impliquent, en favorisant la conciliation de l'engagement avec les autres activités (travail-famille-études) et en soutenant la participation citoyenne.

3.1 *Lever les obstacles socioéconomiques à la participation citoyenne*

Les jeunes en général se trouvent dans une situation économique plus difficile que le reste de la population. En 2000, le taux de faible revenu des jeunes de moins de 25 ans vivant seuls était de 38 %, soit près de deux fois plus élevé que celui relevé dans la population en général, qui était de 22 %²⁸.

Le chômage des jeunes est encore aujourd'hui nettement supérieur à la moyenne. En 2002, il était de 13,5 % chez les 15 à 24 ans, comparativement à 7,5 % chez les 25 à 54 ans²⁹. De plus, lorsque les jeunes occupent un emploi, il s'agit d'un emploi atypique³⁰, souvent précaire, dans une proportion frôlant les 50 %³¹.

Quant aux jeunes immigrants, leur taux de chômage était plus élevé (15,7 %) que la moyenne, mais il tendait heureusement à diminuer rapidement avec le nombre d'années passées au pays. La situation est cependant fort différente

27 CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Avis, septembre 1999, 54 p. [http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/99_02.PDF].

28 Certes, ce taux a diminué de façon remarquable depuis 1997 – il se situait alors à 50 % [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/mfrseriesai.htm] (Page consultée le 12 février 2004).

29 http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/taux_chomage_b.htm (Page consultée le 12 février 2004).

30 Soit un emploi à temps partiel, temporaire, ou du travail autonome.

31 CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!* Québec, 2001, p. 23.

pour les jeunes de minorités visibles âgés de 15 à 29 ans, dont le chômage reste très élevé, à 17,1 %, même pour ceux qui sont nés ici (16,0 %).

La situation s'est révélée particulièrement grave chez les jeunes Noirs (20,7 %) ainsi que chez les jeunes Arabes (19,7 %). En comparaison, le taux de chômage chez les jeunes du même âge qui n'appartenaient pas à une minorité visible était de 10,7 %³².

Or, une étude internationale menée auprès de 7 837 jeunes chômeurs a relevé une forte corrélation entre le fait d'être chômeur et le désintérêt pour la politique. Cette étude conclut :

*Les jeunes sans emploi ont moins d'intérêt envers la politique. Ce résultat s'applique tant à l'intérieur de l'échantillon de notre enquête que lorsqu'on compare les jeunes chômeurs et les autres, dans un sondage auprès de la population en général*³³.

Les difficultés d'insertion au marché du travail ainsi que la précarité, plus élevée chez les jeunes issus de l'immigration et de minorités visibles, sont ainsi certainement responsables d'un moins grand intérêt pour la politique et la participation citoyenne.

Pour permettre à tous les jeunes Québécois, peu importe leur origine, d'avoir les moyens de participer à part égale en tant que citoyens, il importe donc de réduire cet écart dans l'accès au marché du travail. Pour y arriver, il faut nécessairement intervenir tout particulièrement auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes qui sont noirs ou d'origine arabe, leurs taux de chômage étant deux fois supérieurs à celui des jeunes qui n'appartiennent pas à une minorité visible.

Le problème du chômage des jeunes, qui atteignait près de 20 % dans les années 1990, n'a donc été réglé qu'en partie. Les jeunes des minorités visibles, tout comme les jeunes autochtones, doivent encore faire face à d'énormes difficultés d'insertion. Selon le Conseil permanent de la jeunesse, cette situation est inacceptable. Il est urgent d'agir, d'abord en utilisant les outils actuellement disponibles, afin de régler cette question. Mais il faut surtout faire preuve de volonté politique et appuyer cette volonté par les ressources nécessaires.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc au gouvernement du Québec :

17. De s'engager, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, à améliorer les conditions socioéconomiques des jeunes, en portant une attention particulière à ceux des minorités visibles.

³² ReMIXer la CITÉ, p. 41-44.

³³ Jan CARLE, « Political activity in the context of youth unemployment. Experiences from young people in six Northern European countries », *YOUNG*, vol. 8, no 4 (2000), p. 21. [http://www.alli.fi/nyri/young/2000-4/2000_4_Carle.htm] (Page consultée le 23 février 2004).

De façon plus particulière, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- 18. De mieux diffuser l'information sur le marché du travail (IMT) ainsi que l'information relative aux mesures actives d'Emploi-Québec (dont le programme Jeunes Volontaires) auprès des jeunes immigrants et des communautés les plus affectées par le chômage, en utilisant tout particulièrement les médias communautaires et en ayant recours à des publications dans plusieurs langues.**
- 19. D'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme Alternative jeunesse qui vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus défavorisés.**
- 20. De développer une offre de service particulière pour les jeunes issus de l'immigration et de minorités visibles en poursuivant l'expérience de la recherche-action Québec pluriel³⁴ et en la rendant accessible au plus grand nombre de jeunes possible.**

Le gouvernement a mis en place cette année le programme PRIIME – Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi³⁵ – qui encourage les employeurs à offrir une première expérience de travail nord-américaine dans leur métier ou profession à des personnes immigrantes ou de minorités visibles, en remboursant jusqu'à 60 semaines de salaire, en plus de prévoir des sommes pour de l'accompagnement et de la formation.

Toutefois, les sommes prévues, soit 5,3 millions de dollars par année, pour un nombre de personnes se situant entre 325 et 675, sauront-elles répondre à la demande ? On peut en douter quand on sait que, seulement chez les jeunes de minorités visibles, il y avait plus de 11 000 chômeurs en 2001³⁶ et que ce programme ne s'adresse pas spécifiquement aux jeunes.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande à Emploi-Québec et au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles :

- 21. De consacrer les ressources nécessaires au programme PRIIME afin qu'il rejoigne le plus grand nombre de jeunes possible.**

³⁴ <http://www.mess.gouv.qc.ca/programmes-mesures/quebec-pluriel/index.asp>.

³⁵ http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_FichThemPRIIME.pdf.

³⁶ Sur une population active de 65 060 personnes de 15 à 29 ans de minorités visibles, soit 17,1 % de chômage. Source : recensement 2001. Voir *ReMIXer la CITÉ*, p. 43.

3.2 Éducation : alphabétisation, francisation et compétences citoyennes

Les obstacles socioéconomiques à la participation citoyenne ne se limitent pas au chômage, à la précarité économique et à l'exclusion sociale. Pour participer à la vie démocratique, il faut également maîtriser certains outils intellectuels, dont la langue française, écrite et parlée, des connaissances de base sur la vie démocratique ainsi que bien souvent une connaissance minimale de l'actualité.

L'école fournit habituellement ces outils aux jeunes. Avec l'introduction du cours Histoire et éducation à la citoyenneté, l'objectif est d'améliorer ces outils. Mais il faut bien se rendre compte que malgré les énormes progrès réalisés au cours des dernières décennies, ce ne sont pas tous les jeunes qui persévèrent et qui décrochent un diplôme du secondaire.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

22. De lutter contre le décrochage scolaire, de favoriser les mesures de raccrochage et de mieux soutenir l'éducation aux adultes, tant dans le milieu scolaire que dans le milieu communautaire.

Il faut également intégrer ou renforcer le volet éducation à la citoyenneté dans les procédures d'accueil et de francisation des immigrants. Susciter la participation de ces derniers à la vie collective ne peut qu'améliorer leur appartenance à la société québécoise, société à laquelle ils pourront d'autant plus s'identifier si elle inclut les Québécois de toutes origines.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande particulièrement :

23. De soutenir davantage les organismes œuvrant en alphabétisation et en francisation des immigrants.

En plus de fournir les outils de base nécessaires à la participation, il faut également permettre à davantage de citoyens de tous âges et de toutes origines d'approfondir leurs compétences citoyennes par la discussion et la lecture d'œuvres traitant notamment de démocratie, d'histoire, de problèmes sociaux et de politique. Le professeur Henry Milner rapporte qu'en Suède près de 3 millions de citoyens participent à plus de 300 000 cercles d'étude, sur une population de 9 millions d'habitants. Il faut dire que la Suède, en plus de s'appuyer sur une longue tradition en matière d'éducation civique, consacre 10 % du budget de l'éducation pour la formation continue. Ces cercles d'étude, financés à 50 % par l'État, s'intéressent à toutes sortes de sujets (la musique, l'orientation en forêt et les langues étrangères, par exemple), mais plus du tiers traitent de sujets sociaux et politiques. De plus, lors des campagnes électorales, ces cercles deviennent des lieux de discussion relativement aux enjeux électoraux³⁷.

37 Voir : Henry MILNER, *Civic Literacy. How Informed Citizens Make Democracy Work*, Hanover (NH), TUFTS University Press, 2002, p. 121-123.

Ne serait-il pas à propos de suivre cet exemple et de faire en sorte que de telles activités soient accessibles à tous et non pas réservées aux personnes qui fréquentent les universités, les musées et les bibliothèques publiques ?

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande également au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

24. De soutenir la mise sur pied et le développement de cercles d'étude qui seraient intégrés dans la programmation des loisirs municipaux et communautaires.

3.3 Concilier l'engagement, le travail et la famille

Concilier l'engagement et la vie professionnelle

Pour beaucoup de jeunes, l'entrée sur le marché du travail entraîne une disponibilité réduite pour la participation citoyenne. Dans les groupes de discussion menés à l'intérieur de la recherche du Conseil, beaucoup de jeunes ont noté que le travail ne laissait pas beaucoup de place à l'engagement citoyen. En comparaison, le temps des études représentait pour eux une époque où il était beaucoup plus facile de s'impliquer, que ce soit dans le mouvement étudiant ou dans diverses associations (politiques, sociales, culturelles, religieuses, environnementales, humanitaires) actives dans le milieu scolaire ou ailleurs.

En milieu syndiqué, il existe souvent des dispositions permettant aux employés de prendre congé, que ce soit pour des activités syndicales ou encore pour occuper une charge publique, se présenter à des élections ou siéger à différents comités. En milieu non syndiqué, toutefois, il est beaucoup plus difficile pour un salarié de justifier de telles absences. Les jeunes étant moins syndiqués que la moyenne, le travail constitue souvent pour eux un véritable obstacle à l'engagement. Bien sûr, il arrive que l'employeur, conscient de l'importance de telles activités, fasse preuve de flexibilité et de compréhension. Mais rien ne l'oblige à le faire.

Selon plusieurs témoignages entendus, certains employeurs considèrent même que l'engagement citoyen de leurs employés représente une menace pour leur productivité ou leur loyauté envers l'entreprise. Cette attitude n'a pas lieu d'être et le gouvernement doit envisager des moyens d'action concrets afin d'y remédier.

En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au ministère du Travail :

25. D'inscrire dans la Loi sur les normes du travail des mesures facilitant l'engagement citoyen. Ainsi, le salarié pourrait refuser de travailler au-delà des heures habituelles de travail en raison d'activités liées à la participation citoyenne. Il serait également pertinent d'ajouter aux pratiques interdites le fait de congédier un employé qui se livre à des activités citoyennes. Enfin, l'employé qui sollicite une charge publique devrait être autorisé à prendre un congé sans solde afin de mener sa campagne électorale, avec droit de retour dans un poste équivalent, comme dans le cas d'un congé parental.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande également au gouvernement du Québec :

26. De sensibiliser les employeurs à l'importance de la participation citoyenne pour le développement personnel de leurs employés et d'examiner la possibilité de comptabiliser en tant que dépenses de formation certains congés accordés aux employés pour qu'ils s'impliquent dans la communauté.

Concilier l'engagement et la vie familiale

Les responsabilités parentales s'accompagnent elles aussi d'une disponibilité moindre pour les activités liées à l'engagement citoyen. Il faut faciliter la conciliation de l'engagement citoyen avec les responsabilités parentales en offrant des services de garde plus flexibles, qui permettraient aussi de mieux répondre aux besoins des travailleurs atypiques, particulièrement nombreux chez les jeunes.

Le gouvernement a annoncé depuis plusieurs mois son intention d'adopter une politique de conciliation travail-famille, dont un volet important viserait à mieux soutenir les haltes-garderies communautaires³⁸.

Or, le budget 2005-2006 n'a pas prévu de sommes spécifiques pour ces haltes-garderies qui ne sont pas en nombre suffisant et qui doivent parfois imposer des frais allant jusqu'à 5 \$ l'heure. Il faut que les parents aient davantage accès à ce type de service ponctuel, et ce, de façon abordable.

38 Tommy CHOUNARD, « Québec retarde le dépôt de sa politique de conciliation travail-famille », *Le Devoir*, mercredi 2 février 2005 [<http://www.ledevoir.com/2005/02/02/73934.html>] et « Québec financera les haltes-garderies », *Le Devoir*, mercredi 16 février 2005 [<http://www.ledevoir.com/2005/02/16/74986.html>].

Selon le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine : *La halte-garderie est un établissement qui fournit un service de garde dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants de façon occasionnelle, tel que le définit le règlement, et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.* [<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/types.asp#haltes>].

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc au gouvernement du Québec :

27. De prévoir dans sa politique de conciliation travail-famille les sommes nécessaires au développement et à la consolidation du réseau des haltes-garderies communautaires.

Il faut toutefois souligner que certains organismes et instances décisionnelles publiques, qui ont à cœur de favoriser la conciliation de la participation citoyenne et de la vie familiale, offrent de rembourser les frais de garde ou encore organisent un service de garde sur les lieux mêmes de leurs réunions. À cet égard, le gouvernement doit donner l'exemple et adopter lui-même de telles mesures lors de la tenue de consultations publiques, en plus de demander aux instances municipales et régionales d'en faire autant.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

28. De prévoir l'organisation de services de garde lors de ses consultations publiques ou de rembourser les frais de garde engagés, en plus de demander aux instances municipales et régionales d'en faire autant.

Enfin, dans les groupes de discussion tenus à l'occasion de la recherche *ReMIXer la CITÉ*, on a souligné que ce problème était particulièrement aigu pour les jeunes femmes de certaines communautés culturelles, dans lesquelles les responsabilités familiales semblent être moins équitablement partagées entre les sexes que dans le reste de la société québécoise.

Afin de permettre la participation citoyenne des jeunes mères québécoises issues de l'immigration et des minorités visibles, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

29. De porter une attention particulière aux jeunes femmes issues de l'immigration et des minorités visibles dans l'application des politiques de conciliation de la vie familiale avec les autres activités, en concertation avec les organismes du milieu.

3.4 Les différences culturelles

L'obstacle culturel auquel on pense spontanément est bien sûr la langue. Or, selon le recensement 2001 de Statistique Canada, 85 % des jeunes immigrants de 15 à 29 ans et 94 % de ceux de deuxième génération parlent français. Ces données se comparent avantageusement avec celles portant sur l'ensemble des jeunes Québécois qui sont 88,3 % à le maîtriser. Ces statistiques sur la maîtrise du français par les jeunes issus de l'immigration sont intéressantes. Elles remettent en cause beaucoup de préjugés sur le fait que les immigrants ne peuvent participer parce qu'ils ne parlent pas français.

On doit cependant noter que, pour beaucoup de jeunes issus de l'immigration, le français n'est pas la seule langue ni même la principale langue utilisée. De plus, le fait de parler correctement le français ne garantit pas que la langue ne soit plus un obstacle. Dans certains cas, « l'accent » à lui seul est un obstacle culturel. Dans le rapport de recherche du Conseil, une jeune d'origine latino-américaine avait témoigné de son exclusion d'une chorale parce qu'elle n'avait pas le bon accent. Imaginer un chef de centrale syndicale qui parle avec un accent requiert une bonne dose d'imagination...

Les différences culturelles, ce sont également des différences dans les manières d'interagir avec les autres. Il y a donc lieu d'éveiller les jeunes, qu'ils soient issus de l'immigration ou non, à l'importance de ces différences afin qu'elles ne soient pas des obstacles à la communication.

Mais les différences culturelles sont particulièrement frappantes en ce qui a trait au mode de vie, aux valeurs familiales ou encore à la consommation d'alcool. Cela peut sembler anecdotique, mais plusieurs jeunes issus de l'immigration ont fait part d'obstacles de cette nature lors des groupes de discussion. Il a notamment été question des activités sociales tenues dans le cadre de congrès d'associations étudiantes³⁹.

Beaucoup de jeunes, particulièrement ceux qui sont issus de l'immigration ou de minorités visibles, sont ainsi exclus de façon inconsciente mais insidieuse des décisions importantes, simplement parce qu'ils ne participent pas à ces activités sociales, ne consommant pas d'alcool.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc aux organisations jeunesse :

30. De tenir compte des différences culturelles dans le fonctionnement formel et informel de leurs réunions et de faire en sorte que ceux qui n'ont pas les mêmes habitudes de vie ne se sentent pas exclus des activités sociales qui ont lieu lors de ces événements.

Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur la proportion démesurée que prennent ces activités informelles. Les politiques de corridors et les jeux de coulisses ont leur place en politique, il faut bien en être conscient. Cela ne doit pas toutefois se faire au détriment de la démocratie.

³⁹ *ReMIXer la CITÉ*, p. 78. Un document confirme cette situation, en notant l'importance que revêtent ces rencontres sociales dans le déroulement des congrès de fédérations étudiantes, où la consommation d'alcool est très présente : *Tout d'abord, la rencontre s'échelonne sur trois jours. Les participants arrivent le vendredi, siègent en commission le samedi, où ils apportent des propositions et adoptent des résolutions qui seront finalement entérinées ou rejetées par le congrès tenu pendant la journée du dimanche. Évidemment, les soirées du vendredi et du samedi sont ponctuées d'activités sociales où les représentants des associations membres peuvent se retrouver tous ensemble autour d'une bière. [...] Officieusement, ce sont lors des activités sociales, soit les « partys », que les associations ont le plus à gagner politiquement pour leurs membres. Les vendredi et samedi soirs sont les moments clés des congrès de notre fédération. Voir ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DE LAVAL INSCRITS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES, Document de réflexion, Québec, octobre 2003, p. 4-5.*

CHAPITRE 4 : DONNER DES OCCASIONS DE PARTICIPATION

Pour favoriser la participation citoyenne des jeunes Québécois, il ne suffit pas de leur en donner le goût et la capacité. Il faut aussi offrir des occasions de participation réelles, intéressantes, accessibles au plus grand nombre. Le dernier chapitre de cet avis propose plusieurs recommandations concrètes afin d'augmenter et d'améliorer significativement les occasions de participation pour tous les jeunes Québécois, quelles que soient leur origine ou leur condition.

Dans un premier temps, le Conseil proposera plusieurs mesures afin de donner des occasions de participation citoyenne réelles à tous les jeunes Québécois sans exception. Par la suite, le Conseil proposera diverses mesures afin de démocratiser les organisations jeunesse québécoises et de les ouvrir davantage à la diversité. Enfin, les dernières recommandations du Conseil porteront sur la place des jeunes dans les instances décisionnelles.

4.1 Une citoyenneté active pour le plus grand nombre de jeunes

Au chapitre deux, le Conseil a recommandé de rendre obligatoire le service communautaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Le but de cette mesure était de permettre à chaque jeune d'avoir au moins une expérience de participation civique.

Dans cette section, le Conseil recommande plusieurs mesures supplémentaires ayant l'ambition de rejoindre le plus grand nombre de jeunes, afin de leur offrir des occasions concrètes de participation citoyenne. Il s'agit d'une formation citoyenne de base obligatoire pour tous à l'atteinte de l'âge de la majorité, d'un service citoyen offert à tous les jeunes, d'un soutien à la participation citoyenne par l'instauration d'un nouveau Fonds jeunesse capitalisé, de la pérennité des Fonds régionaux d'investissement jeunesse ainsi que d'une politique d'achats préférentiels auprès des entreprises coopératives et à but non lucratif.

4.1.1 Une formation citoyenne de base obligatoire

Une première fin de semaine de formation citoyenne serait obligatoire pour tous les jeunes qui atteignent l'âge de la majorité. Il s'agirait d'une formation civique de base qui permettrait de transmettre de l'information et d'échanger sur le système démocratique, le fonctionnement du gouvernement, les lois et le système judiciaire, de même que sur les droits fondamentaux et les devoirs à la base du contrat social. S'y ajouteraient une formation de base en sécurité civile et des cours de premiers soins.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

31. D'offrir une fin de semaine de formation citoyenne, obligatoire pour les jeunes qui atteignent l'âge de la majorité.

Pendant cette formation citoyenne, il serait proposé à chacun des jeunes de participer à une forme de service citoyen de plus longue durée. Des jeunes ayant participé récemment aux divers volets du service citoyen présenteraient leurs expériences et leurs réalisations.

Plusieurs formules de service citoyen seraient proposées et accessibles à tous les jeunes de moins de 30 ans, dans un premier temps. Bien sûr, la participation au service citoyen serait entièrement volontaire. Le gouvernement devrait cependant prendre un engagement formel : répondre à la demande et faire en sorte que chaque jeune qui le désire puisse y participer.

4.1.2 Un service citoyen offert à tous les jeunes!

Le service citoyen mettrait l'accent sur la vie de groupe, la gestion participative et l'implication dans un nouveau milieu, favorisant l'ouverture sur le monde. Le service citoyen serait non salarié, mais les dépenses de subsistance seraient payées. Il faudrait également prévoir des allocations de subsistance personnelle à même le budget du groupe, selon la volonté démocratique des participants. De cette façon, cette expérience serait une véritable école intensive de citoyenneté pour les jeunes adultes, non seulement en raison du travail accompli, utile à la société, mais également en raison du caractère démocratique de son fonctionnement.

Un service citoyen communautaire

La première formule offerte serait le service citoyen communautaire. Il s'agirait d'une formule de volontariat au pays. Ce premier volet permettrait aux jeunes de participer à une expérience intensive, de moyenne ou longue durée, d'engagement dans la communauté.

Pour répondre à la demande, il sera nécessaire d'appuyer massivement les projets déjà existants, comme ceux de Chantiers jeunesse⁴⁰. Ces projets réunissent de petits groupes de jeunes Québécois, et parfois de participants étrangers, qui répondent à des besoins de communautés locales. Il s'agit, la plupart du temps, de projets d'aménagement ou d'amélioration d'espaces ou d'infrastructures publics ou communautaires, ou encore d'édifices patrimoniaux. Il serait également possible de s'associer avec Katimavik, qui propose des programmes de même nature à la grandeur du Canada, et de créer de nouveaux partenariats avec d'autres organismes communautaires.

Un service citoyen public

Un nouveau modèle de service citoyen pourrait aussi être instauré; il s'agirait du service citoyen public. Ce service citoyen viendrait appuyer de façon directe l'action de l'État québécois. Il est important de noter qu'il ne s'agirait nullement de remplacer les employés du secteur public et parapublic ni même de les appuyer directement dans leur travail. Ce service citoyen permette plutôt

⁴⁰ <http://www.cj.qc.ca>.

d'étendre la portée de l'action collective, en mettant à la disposition du secteur public les jeunes qui veulent s'impliquer de façon volontaire et en permettant à des employés du secteur public d'être libérés de leur tâche afin d'épauler l'action des jeunes participants.

Par exemple, les jeunes volontaires du service citoyen national pourraient encadrer les jeunes après la classe, lorsque le personnel a quitté l'école, et accompagner leurs projets, en collaboration avec « l'équipe école » et dans le respect des conventions collectives... On peut également songer à des projets de développement durable, comme des chantiers de reboisement, de nettoyage de berges, de mise en valeur du patrimoine naturel ou historique.

Un service citoyen international

Le service citoyen sera également une occasion d'ouverture sur le monde pour les jeunes qui y participent. Déjà, le ministère des Relations internationales, par le programme Québec sans frontières⁴¹, coordonne des stages de coopération internationale en partenariat avec une vingtaine d'organismes.

La mise en place d'un service citoyen international sera l'occasion d'augmenter les ressources allouées au programme Québec sans frontières ainsi que celles accordées à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, à l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Le service citoyen international inclurait également les chantiers internationaux auxquels participe Chantiers jeunesse.

Grâce à l'appui renouvelé à tous ces programmes jeunesse internationaux, il sera possible d'offrir des expériences de participation citoyenne à l'étranger à un nombre de jeunes significativement plus élevé qu'à l'heure actuelle.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

32. De convier tous les jeunes du Québec à participer à un service citoyen de moyenne ou longue durée. Ce service citoyen, entièrement volontaire, serait offert en trois versions : le service communautaire, public ou international.

⁴¹ http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ouvrir_au_monde/stages_junesse/qsif/qsif.asp.

4.1.3 Soutenir des projets de participation citoyenne pour et par les jeunes

Le Fonds jeunesse Québec a permis à des milliers de jeunes de vivre des expériences de participation citoyenne, notamment par son volet « insertion sociale et communautaire » qui a touché directement 855 588 jeunes au Québec de 2001 à 2005⁴².

Malgré ce grand succès, le Fonds jeunesse Québec a fermé les livres cette année et les projets qui en sont issus doivent trouver d'autres sources de financement ou disparaître.

C'est pourquoi le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

- 33. De constituer, pour l'année 2005-2006, un Fonds jeunesse capitalisé, grâce aux surplus de 40 millions de dollars provenant du Fonds jeunesse Québec et que seuls les intérêts de ce fonds soient distribués chaque année à des projets jeunesse afin d'en assurer la pérennité.**
- 34. De poursuivre la capitalisation du futur Fonds jeunesse capitalisé, au cours des deux années suivantes, sur la base d'une contribution annuelle commune de la part du gouvernement du Québec et des entreprises, afin d'augmenter les intérêts annuels pouvant être distribués à des projets jeunesse.**

À cet égard, il serait pertinent d'en exclure les projets gouvernementaux et d'explorer la possibilité de financer, par ce nouveau fonds jeunesse, des projets de plus petite envergure, selon un processus simplifié, à l'image des projets « Envie d'agir » en France.

Les enveloppes régionales ont pour leur part survécu à la fin du Fonds jeunesse Québec sous la forme des Fonds régionaux d'investissement jeunesse, gérés par les forums jeunesse régionaux. Ces fonds permettent de soutenir de nombreux projets pour les jeunes des régions et le gouvernement doit en assurer la pérennité.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

- 35. D'assurer le financement récurrent des Fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ) dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse* pour les années 2005 à 2008, puis par le *Fonds jeunesse capitalisé* à compter de 2008-2009.**

42. Société de gestion du Fonds Jeunesse Québec. Johnson et Roy inc., *Évaluation des impacts du Fonds Jeunesse Québec. Rapport final*, mai 2005, p. 19 [<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/impact-fond-jeunesse-rapport-final.pdf>].

4.1.4 Soutenir d'autres formes de participation citoyenne

La participation citoyenne, selon beaucoup de jeunes, ce n'est pas seulement la délibération démocratique, l'engagement politique ou la participation dans les organisations de la société civile.

Les participants aux groupes de discussion ont aussi mis l'accent sur l'action individuelle influant sur la collectivité : ils ont évoqué notamment le recyclage et le commerce équitable. Ces préoccupations révèlent un intérêt marqué pour le développement durable et la consommation responsable. Il faut bien sûr appuyer de tels comportements.

Mais, de façon plus large, il importe également de mieux soutenir les entreprises d'économie sociale et les coopératives. En plus d'être des entreprises actives dans la sphère économique, ces entreprises sont des lieux de participation citoyenne. En effet, leur finalité est d'abord de répondre à des besoins sociaux et leur fonctionnement est démocratique : ce sont les membres qui décident, et non pas les actionnaires⁴³.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc au gouvernement du Québec :

36. De mieux soutenir les entreprises d'économie sociale et les coopératives dont le fonctionnement démocratique et les visées sociales sont en accord avec l'objectif économique de création de richesse et d'emplois de qualité, notamment en adoptant une politique d'achat préférentiel auprès des entreprises d'économie sociale.

4.2 Soutenir et démocratiser la participation des jeunes de toutes origines dans les organisations jeunesse québécoises

4.2.1 Plus de démocratie dans les organisations jeunesse

Les organisations jeunesse doivent s'ouvrir davantage à la participation de leurs membres, particulièrement au niveau national. En effet, beaucoup de jeunes rencontrés dans les groupes de discussion ont estimé que certaines personnes occupant des postes importants dans des organismes jeunesse avaient des pratiques peu démocratiques⁴⁴.

De telles pratiques sont très démotivantes pour les membres des organisations qui constatent que leurs opinions ne sont pas prises en compte et, pire encore, que les personnes occupant des postes de décision font passer d'autres intérêts que ceux de l'organisme au premier plan. Parfois, il s'agit de leur propre intérêt personnel, parfois de celui d'autres organisations ou mouvements. Il faut faire la

⁴³ Selon la définition du Chantier de l'économie sociale [<http://www.chantier.qc.ca>].

⁴⁴ ReMIXer la CITÉ, p. 77-79.

promotion auprès des organisations d'un bon fonctionnement démocratique et inculquer des bonnes pratiques. Il est essentiel que les organisations jeunesse puissent jouer un rôle d'école de la citoyenneté.

En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

37. De publier un guide des bonnes pratiques démocratiques à l'intention des organisations jeunesse québécoises afin que celles-ci puissent jouer un rôle d'école de la démocratie.

Ce guide pourrait notamment recommander de favoriser les élections plutôt que les nominations dans leurs instances jeunesse. Il pourrait également recommander de réserver la majorité des sièges dans les instances nationales pour des jeunes de la base, c'est-à-dire des jeunes qui ne siègent pas aux comités de direction d'autres organisations nationales. Il pourrait fortement inciter les organisations à se doter d'une procédure de formation des nouveaux venus dans les instances. Ce guide recommanderait également aux organisations de rendre publics les ordres du jour, procès-verbaux et documents de travail pertinents afin d'informer les membres et le grand public de leurs activités.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande également au gouvernement du Québec :

38. D'explorer la possibilité de tenir compte du bon fonctionnement démocratique dans les critères d'attribution du financement des organisations de la société civile.

4.2.2 Plus de diversité dans les groupes de jeunes

Le Conseil a relevé que seulement 6 % des jeunes dans les conseils d'administration et de direction des organisations nationales de la jeunesse québécoise étaient issus de l'immigration ou des minorités visibles, alors qu'ils formaient 18 % des 18 à 29 ans en 2001⁴⁵.

Il faut d'abord que les organisations reconnaissent qu'il existe un problème de sous-représentation des jeunes issus de l'immigration. Le Conseil est d'avis que trop souvent cette question est un tabou, dans les organisations tout comme dans le reste de la société. Selon plusieurs, reconnaître ce problème reviendrait à s'« auto-accuser » de discrimination raciale. Le réflexe est donc de proclamer son ouverture à la diversité et de pointer plutôt les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles pour leur manque de volonté de s'impliquer. Ironiquement, c'est exactement le même discours que tiennent plusieurs instances décisionnelles ou organismes pour expliquer l'absence des jeunes...

Il faut changer le discours : le racisme, la discrimination selon l'origine culturelle, le sexe ou l'âge sont des problèmes réels, mais poser la question de la sous-

45 CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *ReMIXer la CITÉ*, p. 35 et 47.

représentation des jeunes, des femmes et des personnes issues de l'immigration n'équivaut pas à lancer des accusations de racisme, de sexisme ou de « jeunisme ». Il faut arrêter de chercher des coupables et agir pour accroître la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles dans les organisations jeunesse.

En mai 2004⁴⁶, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles s'est fixé comme objectif, dans le cadre du Programme d'aide aux relations civiques et interculturelles (PARCI), « d'accorder une priorité aux projets visant la participation civique des jeunes Québécois des communautés culturelles et des minorités visibles au milieu associatif et au sein des organisations de la jeunesse québécoise ».

Toutefois, selon le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, cette priorité sera mise en œuvre en 2006-2007. Or, il faut noter que des contacts préliminaires avec le Ministère ont révélé que celui-ci ne prévoyait pas solliciter les organismes jeunesse pour la réalisation de tels projets, mais uniquement des organismes des communautés culturelles.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles :

39. De contacter directement les organisations jeunesse pour la mise en œuvre du PARCI visant à favoriser la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles au sein des organisations de la jeunesse québécoise.

Le Conseil croit que, pour que cet objectif soit atteint, il faut à la fois convaincre les organisations jeunesse de l'importance de susciter la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles et les informer sur les outils disponibles afin d'atteindre cet objectif.

Un événement jeunesse interculturel, organisé annuellement

Cette action à la base doit être complétée au niveau national. Il importe de créer plus de liens entre les organisations jeunesse nationales et les organisations ethnoculturelles et de favoriser une ouverture réciproque.

Dans cette optique, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec :

40. De soutenir l'organisation d'un événement jeunesse interculturel, tenu chaque année dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme.

46 MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, intitulé *Des valeurs partagées, des intérêts communs: Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec*.

L'objectif de cet événement récurrent serait d'abord de rapprocher les jeunes Québécois de toutes origines. Il pourrait être organisé par la Table de concertation des forums jeunesse régionaux, en collaboration avec le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des relations interculturelles.

Cet événement annuel nécessiterait la mise sur pied d'une structure permettant d'assurer le suivi de l'édition précédente ainsi que la préparation de celle à venir. Cette continuité pourrait être assurée par la formation d'une commission interculturelle, associée à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux. L'objectif de cette structure serait simplement de permettre une meilleure communication entre les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles, les organisations de la jeunesse québécoise et le gouvernement du Québec. On pourrait, de surcroît, mieux prendre en compte les intérêts des jeunes Autochtones et Inuits.

Une telle structure permettrait de sensibiliser tous les jeunes Québécois à la situation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles en plus de bâtir des alliances autour de questions qui les concernent.

4.3 Faire entendre la voix des jeunes dans les instances décisionnelles

Pour que les jeunes s'impliquent davantage dans les organisations politiques et dans celles de la société civile, il faut aussi que ces derniers aient davantage leur mot à dire dans les décisions qui sont prises. Il faut donc ouvrir davantage les portes des conseils d'administration et de direction aux jeunes.

4.3.1 Plus de jeunes dans les organisations de la société civile, y compris dans les organismes ethnoculturels

Le Conseil considère que les organisations de toute nature ont avantage à inclure les jeunes dans leurs instances. Ces organisations pourront ainsi assurer la relève, en plus de bénéficier de l'énergie de la jeunesse! Il ne revient pas au Conseil de choisir quelle approche adopter afin d'atteindre cet objectif. Les organisations peuvent tout simplement réserver un ou plusieurs sièges pour les jeunes au sein de leur conseil d'administration ou former un comité jeunesse. Mais, chose certaine, les organisations doivent mieux encadrer et former les jeunes qui désirent participer et ne pas les laisser à eux-mêmes. Et surtout, si elles désirent réellement attirer les jeunes, elles doivent adapter leur discours et leurs préoccupations à ceux des jeunes.

4.3.2 Plus de jeunes dans le milieu scolaire

Les représentants des élèves aux conseils d'établissement des écoles secondaires ont obtenu le droit de vote en 2002. Toutefois, quelle est la voie des jeunes dans les commissions scolaires? Le Conseil propose de revoir la structure démocratique des commissions scolaires en tenant compte de la nouvelle réalité des conseils d'établissement. Il entend donc participer aux consultations du Conseil supérieur de l'éducation, qui prépare son prochain rapport annuel sur la question de la démocratie scolaire.

4.3.3 Plus de jeunes dans le milieu politique

On doit reconnaître que depuis quelques années, un certain vent de renouveau souffle sur les partis politiques au niveau provincial. Par exemple, aux élections partielles du 20 septembre 2004, les quatre députées et députés élus, représentant les trois principaux partis politiques, avaient moins de 35 ans. Il reste à souhaiter que cette tendance se maintienne lors des prochaines élections générales...

Cependant, au niveau municipal, il en est tout autrement : bien peu d'élus municipaux sont des jeunes et les jeunes s'intéressent très peu à la politique municipale. C'est pourquoi la Fédération québécoise des municipalités a mis sur pied le comité Relève municipale, avec pour objectif que 20 % des candidats aux élections du 6 novembre 2005 soient âgés de moins de 35 ans. Or, selon le ministère des Affaires municipales et des Régions, « les jeunes (18 à 35 ans) [...] représentent 11,0 % des candidats à un poste de conseiller, mais 2,9 % des candidats à la mairie⁴⁷ ». Clairement, les résultats n'ont pas été atteints. De plus, les données indiquent que la proportion de jeunes élus ne dépasse pas ces niveaux. Il y a donc lieu de poursuivre les efforts entrepris.

4.3.4 Plus de jeunes dans la fonction publique

La place des jeunes dans la fonction publique est un sujet d'intérêt pour le Conseil permanent de la jeunesse, et ce, depuis le début de son existence. Or, malgré l'adoption d'un plan de rajeunissement de la fonction publique, seulement 15,7 % de l'effectif était âgé de moins de 35 ans en 2003-2004. Il faut donc continuer les efforts de rajeunissement de la fonction publique et s'employer à la rendre plus représentative de la diversité québécoise. Il faut aussi favoriser une meilleure intégration des jeunes, notamment par le mentorat.

4.3.5 Plus de jeunes dans les instances gouvernementales

Il faut également mettre en œuvre des mesures afin de former des jeunes qui occuperont des postes de direction dans la fonction publique, étant donné que c'est dans cette catégorie de postes que les départs à la retraite seront les plus massifs. Il faut également porter une attention particulière à la place des jeunes dans les emplois supérieurs au gouvernement.

Les emplois supérieurs, dans les ministères, ce sont les sous-ministres. Lorsque l'on fait référence aux emplois supérieurs « au sein des organismes, il s'agit des présidents, vice-présidents, secrétaires et membres à temps plein ou à temps partiel nommés par le gouvernement en vertu de la loi ou de tout autre acte constitutif⁴⁸ ».

47 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *Candidatures aux scrutins municipaux du 6 novembre 2005. Analyses préliminaires à l'échelle du Québec*, 31 octobre 2005, p. 2 [http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/democratie/elec2005_profil_candidatures_scrutin.pdf] (Page consultée le 16 novembre 2005).

48 <http://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca/secretariat/secretariat.htm>.

Les sous-ministres et dirigeants d'organismes publics sont donc des employés à temps plein aux emplois supérieurs. Ces personnes sont habituellement des gestionnaires expérimentés, et donc rarement des jeunes, ce qui est fort compréhensible... Les données obtenues auprès du Secrétariat aux emplois supérieurs indiquent que seulement trois jeunes de 35 ans et moins occupent des emplois supérieurs à temps plein au gouvernement sur 689 postes, soit 0,4 % du total.

Quant aux employés à temps partiel, il s'agit notamment des membres des conseils d'administration d'organismes publics, comme Hydro-Québec ou la Régie des rentes, par exemple. Les données recueillies indiquent que seulement 57 jeunes occupent des emplois supérieurs à temps partiel sur un total de 1 701, soit 3,4 % des postes. Pour préparer la relève dans la haute fonction publique, le gouvernement doit augmenter la présence des jeunes, notamment dans les conseils d'administration d'organismes publics.

Cependant, il serait contraire à l'esprit de la Charte des droits et libertés de réserver des sièges aux conseils d'administration à des personnes selon leur âge, sauf si le mandat de ces organismes concerne directement les jeunes, comme dans le cas du Conseil permanent de la jeunesse ou de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, par exemple.

Dans un contexte d'équité intergénérationnelle, le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc au gouvernement du Québec et aux organisations de la société civile :

41. De porter une attention particulière à la représentativité des membres des conseils d'administration des organismes publics et de ceux des organisations de la société civile, et ce, tant du point de vue de l'âge que du point de vue de l'origine ethnique.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande également au gouvernement du Québec :

42. De consulter les organisations jeunesse préalablement à la nomination de membres des conseils d'administration d'organismes publics dont la mission concerne directement les générations futures, par exemple Hydro-Québec et la Régie des rentes du Québec.

CONCLUSION

Cet avis du Conseil permanent fait suite au rapport de recherche *ReMIXer la CITÉ. La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*. Ce rapport publié en 2004 faisait état de différents types d'obstacles. Certains de ces obstacles touchaient particulièrement les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles, tandis que d'autres étaient communs à tous les jeunes : le manque de volonté, le manque de ressources et la fermeture des lieux de participation.

Le présent avis propose des recommandations concrètes et réalistes afin de lever ces obstacles, en donnant le goût et les moyens de participer, puis en offrant des occasions de participation citoyenne au plus grand nombre possible de jeunes, en portant une attention particulière aux jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles.

Pour donner le goût de participer, le Conseil permanent de la jeunesse recommande, d'une part, d'agir dès l'école secondaire. Les élèves qui ont commencé leurs études secondaires à l'automne 2005 forment la première cohorte de jeunes qui suivront le cours Histoire et éducation à la citoyenneté à chaque année de leur secondaire. Il faut saisir cette occasion et offrir à ces jeunes une formation citoyenne, mais aussi un milieu de vie démocratique, ouvert à la diversité. Il faut également que l'école secondaire soit un lieu d'engagement en lien avec la communauté. Si ces conditions sont toutes réunies, le plus grand nombre de jeunes vivront au long de ces années des expériences de jeunesse qui leur donneront le goût, une fois adultes, d'être des citoyens actifs et engagés. Le Conseil recommande, d'autre part, de soutenir l'engagement des jeunes adultes. Ce que les jeunes qui s'impliquent apportent à la société doit être reconnu à sa juste valeur, que ce soit sous forme de crédits d'études, de prix, ou par toute autre forme de reconnaissance.

Pour donner à tous les jeunes les moyens de participer, il faut lever les différents obstacles à la participation citoyenne. L'accès à l'emploi permet de s'insérer pleinement dans la société et d'y participer en tant que citoyen. Bien que le chômage ait connu un recul marqué au cours des dernières années, la situation reste dramatique pour les jeunes des minorités visibles dont le taux de chômage demeure deux fois plus élevé que celui des autres jeunes. Le Conseil recommande de tout faire pour corriger cette situation inadmissible. Il faut également favoriser la concertation travail-famille-engagement social. La participation citoyenne demande non seulement des ressources matérielles et du temps, mais aussi certaines connaissances : il faut donc soutenir l'alphabétisation, la francisation, mais aussi la formation citoyenne continue, notamment par la mise en place de cercles d'étude. Enfin, il est essentiel de sensibiliser les jeunes et les organismes aux différences culturelles afin d'empêcher que celles-ci ne deviennent des obstacles.

Pour donner des occasions de participation, le Conseil propose trois niveaux d'action :

- offrir à tous les jeunes des expériences de participation citoyenne, notamment par l'instauration d'un service citoyen;
- soutenir, démocratiser et ouvrir davantage les organisations jeunesse aux jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles;
- assurer la présence des jeunes dans les instances décisionnelles.

Le Conseil recommande, dans un premier temps, d'inviter formellement tous les jeunes qui atteignent l'âge de la majorité à une fin de semaine de formation citoyenne. Cette formation inclurait notamment les droits et responsabilités liés à l'âge adulte, la sécurité civile et le secourisme. Chaque jeune Québécois se verrait également offrir de participer à un service citoyen volontaire. Le Conseil recommande que ce service citoyen soit proposé en trois volets : communautaire, public et international. Les services communautaire et international seraient développés à partir de programmes existants, qui devraient être davantage soutenus. Quant au service citoyen public, il pourrait servir de force de frappe supplémentaire à la fonction publique, notamment dans les domaines de l'environnement et des activités parascolaires pour les jeunes, en dehors des heures de classe. Il faut permettre aux jeunes de créer leurs propres projets de participation citoyenne. En ce sens, le Conseil recommande la mise sur pied d'un nouveau Fonds jeunesse capitalisé, le maintien des Fonds régionaux d'investissement jeunesse et l'instauration d'une politique gouvernementale d'achats préférentiels auprès des entreprises d'économie sociale.

Il faut, dans un deuxième temps, qu'en plus de remplir leurs missions respectives, les organisations jeunesse deviennent des écoles de citoyenneté. À cet égard, le Conseil recommande de mieux soutenir les organisations, mais aussi de s'assurer que celles-ci fonctionnent de façon démocratique. Il faut également faire en sorte qu'elles représentent davantage la diversité culturelle qui caractérise la jeunesse québécoise, en orientant les programmes gouvernementaux vers cet objectif.

Dans un troisième temps, il faut que les jeunes prennent leur place dans les instances décisionnelles. Que ce soit dans les organisations de la société civile, dans les associations ethnoculturelles, les instances scolaires, municipales ou gouvernementales, la voix des jeunes doit être mieux entendue. À cet effet, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement de donner l'exemple et d'assurer la relève, tant dans la fonction publique que dans les conseils d'administration des organismes publics.

*
* *

Le Conseil permanent de la jeunesse propose dans cet avis un projet ambitieux : donner le goût, les moyens et des occasions intéressantes de participation citoyenne à tous les jeunes Québécois, peu importe leur origine.

Ce qui motive le Conseil, ce n'est pas seulement que les jeunes prennent la place qui leur revient dans l'espace public et que leurs opinions soient davantage prises en compte par les décideurs. Si les jeunes s'intéressent davantage aux enjeux collectifs, s'ils participent davantage à la vie politique et s'ils s'impliquent davantage dans les organisations, notamment dans les organisations jeunesse, c'est toute la société qui en bénéficiera.

Les jeunes qui participent pleinement sont plus susceptibles que les autres de développer un sentiment d'appartenance à l'égard de leur milieu de vie. La participation citoyenne est un puissant outil d'insertion. Or, les jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles éprouvent plus de difficultés d'insertion que les autres jeunes : c'est tout particulièrement le cas pour ceux des minorités visibles, dont les taux de chômage sont près de deux fois supérieurs à celui des autres jeunes Québécois.

En ce sens, le Conseil permanent de la jeunesse croit qu'il est primordial de favoriser tout particulièrement la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. Cet effort doit bien sûr aller de pair avec des actions visant à s'attaquer à l'insertion en emploi et à l'insertion sociale de ces jeunes.

Le Québec ne peut pas se permettre d'ignorer les graves conséquences que peut avoir le fait de se fermer les yeux sur les problèmes d'insertion des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. La récente crise sociale dans les banlieues françaises doit sonner le réveil : il est temps d'agir!

En additionnant aux efforts d'insertion en emploi des efforts en vue de favoriser la participation citoyenne, les bénéfices pour les jeunes et pour la société seront multipliés. C'est pourquoi le Conseil permanent de la jeunesse interpelle par cet avis le gouvernement du Québec, les organisations de la société civile, mais aussi les jeunes eux-mêmes, afin que ces derniers puissent devenir non pas des citoyens « à part », mais bien des « citoyens à part entière » !

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

Gouvernement du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE. COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE

[\[http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/CSLE/index.shtml#Consultationgenerale\]](http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/CSLE/index.shtml#Consultationgenerale)

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise*, Avis, 1999, p. 15.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable !* Québec, 2001, p. 23.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Avis, septembre 1999, 54 p.
[\[http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/99_02.PDF\]](http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/99_02.PDF).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec*, Mémoire, février 2003, 37 p.
[\[http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/institutions_democratiques.pdf\]](http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/institutions_democratiques.pdf).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *ReMIXer la CITÉ. La participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles*, Rapport de recherche, Québec, 2004, p. 46-48 [\[http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/remixe_complet.pdf\]](http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/remixe_complet.pdf).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Éduquer à la citoyenneté. Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998*, Québec, 1998, 110 p.
[\[http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/rapann98.pdf\]](http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/rapann98.pdf).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Types de services de garde*. [\[http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/types.asp#haltes\]](http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/services-garde/types.asp#haltes).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Ça bouge après l'école. Un milieu de vie stimulant, Horizon 2005*, Québec, 2002, 16 p.
[\[http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/bouge/bouge_apres_ecole.pdf\]](http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/bouge/bouge_apres_ecole.pdf).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Mention sur le bulletin reconnaissant l'engagement étudiant. Guide de référence*, Québec, janvier 2005, 34 p.
[\[http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/engagement_etudiant.pdf\]](http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/engagement_etudiant.pdf).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2003, 575 p.
[\[http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/secondaire/pdf/prform2004/prfrmsec1ercyclev2.pdf\]](http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/secondaire/pdf/prform2004/prfrmsec1ercyclev2.pdf).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Programmes et mesures – Québec pluriel*. [\[http://www.mess.gouv.qc.ca/programmes-mesures/quebec-pluriel/index.asp\]](http://www.mess.gouv.qc.ca/programmes-mesures/quebec-pluriel/index.asp).

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Fiche thématique sur le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)*
[http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_FichThemPRIIME.pdf].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Prix de la citoyenneté 2005*.
[http://www.mrci.gouv.qc.ca/civiques/fr/260_2.asp].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Prix de la citoyenneté, édition 1999*.
[http://www.mrci.gouv.qc.ca/civiques/fr/2601999_2.asp].

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *Candidatures aux scrutins municipaux du 6 novembre 2005. Analyses préliminaires à l'échelle du Québec*, 31 octobre 2005, p. 2
[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/democratie/elec2005_profil_candidatures_scrutin.pdf].

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, Plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles intitulé *Des valeurs partagées, des intérêts communs : Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec*. 2004.

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES, *Québec sans frontières*.
[http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ouvrir_au_monde/stages_jeunesse/qsfr/qsfr.asp].

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX, *Qu'est-ce que la cyberdémocratie?*
[<http://www.services.gouv.qc.ca/fr/enligne/cyberdemocratie/index.asp>].

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS JEUNESSE QUÉBEC. JOHNSON et ROY INC. *Évaluation des impacts du Fonds Jeunesse Québec. Rapport final*, mai 2005, p. 19
[<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/impact-fond-jeunesse-rapport-final.pdf>].

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, *Hommage bénévolat-Québec*.
[http://www.benevolat.gouv.qc.ca/prix/prix_hommage/index.asp].

SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS, *Mission*. [<http://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca/secretariat/secretariat.htm>].

AUTRES PUBLICATIONS

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LAVAL INSCRITS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES, *Document de réflexion*, Québec, octobre 2003, p. 4-5.

AYERS, Jeffrey, « Transnational Activism in the Americas : The Internet and Mobilizing against the FTAA ». Communication présentée au congrès de l'APSA, San Francisco, septembre 2001.

- CARLE, Jan, « Political activity in the context of youth unemployment. Experiences from young people in six Northern European countries » *YOUNG*, vol. 8, n° 4 (2000), p. 21 [http://www.alli.fi/nyri/young/2000-4/2000_4_Carle.htm] (Page consultée le 23 février 2004).
- CHOUINARD, Tommy, « Québec financera les haltes-garderies », *Le Devoir*, mercredi 16 février 2005 [<http://www.ledevoir.com/2005/02/16/74986.html>].
- CHOUINARD, Tommy, « Québec retarde le dépôt de sa politique de conciliation travail-famille », *Le Devoir*, mercredi 2 février 2005 [<http://www.ledevoir.com/2005/02/02/73934.html>].
- GIDENGIL, Elisabeth, Neil NEVITTE, André BLAIS, Patrick FOURNIER et Joanna EVERITT, « Coupés de la politique », *La Presse*, 4 août 2004 [<http://www.ces-eec.umontreal.ca/documents/Coupes.pdf>].
- MILNER, Henry, *Civic Literacy. How Informed Citizens Make Democracy Work*, Hanover (NH), TUFTS University Press, 2002, p. 121-123.
- MONIÈRE, Denis, *Internet et la démocratie*, Montréal, Monette et Wollank Éditeurs, 2002, p. 124 [<http://www.erudit.org/livre/moniered/2002/index.htm>].

WEBOGRAPHIE

- CARREFOUR-ÉDUCATION. [http://carrefour-education.telequebec.qc.ca/actualite/jeunes_scenaristes.asp].
- CHANTIERS JEUNESSE. [<http://www.cj.qc.ca>].
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. [<http://www.chantier.qc.ca>].
- CENTRE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ, *Débats de citoyens*. [http://www.citoyennete.qc.ca/archives/2005/10/18/debats_de_citoyens.html].
- CENTRE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ, *Électeurs en herbe*. [<http://www.citoyennete.qc.ca/electeursenherbe/index.html>].
- CONNEXIONSCARD.COM. [<http://www.connexionscard.com>].
- ÉTUDE ÉLECTORALE CANADIENNE. [<http://www.ces-eec.umontreal.ca/eec.html>].
- FORUM JEUNESSE MAURICIE, *Éclair de jeunesse*, édition 2005. [<http://www.forumjeunessemauricie.com/eclairditions.php?id=9>].
- LOYALTY MATTERS, *Connexions Card* [<http://www.loyaltymatters.com/artnov04.html>].
- PARLEMENTS AU SECONDAIRE. [<http://www.parlementsausecondaire.com/projet.html>].

**Les membres du Conseil
2004-2007**

Cindy Allaire
St-Ferdinand

Paul Huynh
Brossard

Julie Beauvilliers
Trois-Rivières

Félix Joyal-Lacerte
Gatineau

Marie-Soleil Cloutier
Québec

Élyse Lachance
Québec

Isabel Deschênes
Sept-Îles

Maxime Lavoie
Métabetchouan

Hélène Dumais
Le Bic

Romy Manigat
Brossard

Vincent Gaudreau
Montréal

Pascal Nobécourt
Québec

Frédéric Hamelin
Montréal

Sophie Paquet
Danville

Julie Harnois
Trois-Rivières-Ouest